



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 31 MAI 2012 à 17 h 30**



**SOMMAIRE**



Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012	p. 5
O/J N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE – Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	p. 6
O/J N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE – Création d'une commission de délégation de service public à vocation générale – Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres	p. 6
O/J N° 3 – FINANCES – Compte administratif 2011 – Budget principal	p. 6
O/J N° 4 – FINANCES – Compte administratif 2011 – Budget annexe de l'eau	p. 15
O/J N° 5 – FINANCES – Compte administratif 2011 – Budget annexe des parcs de stationnement	p. 16
O/J N° 6 – FINANCES – Compte administratif 2011 – Budget annexe de l'assainissement non collectif	p. 17
O/J N° 7 – FINANCES – Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers – Année 2011	p. 18
O/J N° 8 – FINANCES – Compte de gestion 2011	p. 18
O/J N° 9 – FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement 2011 – Budget principal	p. 19
O/J N° 10 – FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement 2011 – Budget annexe de l'eau	p. 19
O/J N° 11 – FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement 2011 – Budget annexe de l'assainissement non collectif	p. 20

O/J N° 12 – FINANCES – Remises gracieuses de créances	p. 20
O/J N° 13 – CULTURE et PATRIMOINE – Regroupement des salles de cinéma d'art et essai quai Amiral Sala – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre et élection des membres du jury de concours	p. 20
O/J N° 14 – CULTURE et PATRIMOINE – Les Escales Marines – Organisation de la manifestation et demande de subvention à l'Agglomération Côte Basque-Adour	p. 24
O/J N° 15 – CULTURE et PATRIMOINE – Exposition « Les Enfants Terribles » organisée par l'association Image et Outils – Convention de mise à disposition de l'espace d'exposition du Carré	P. 24
O/J N° 16 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'œuvres – Demande de subvention auprès de la DRAC Aquitaine	p. 24
O/J N° 17 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu - Etude de programmation pour son extension et sa rénovation – Demandes de subventions (phase 2)	p. 25
O/J N° 18 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre d'Achille Zo à la Réunion des musées nationaux à Paris et à la Fondation Mapfre à Madrid	p. 29
O/J N° 19 – CULTURE et PATRIMOINE – Médiathèque – Prêt d'œuvres au Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque	p. 29
O/J N° 20 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Sectorisation des écoles publiques – Définition des périmètres scolaires	p. 29
O/J N° 21 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales pour les services périscolaires municipaux	p. 30
O/J N° 22 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Enfance et jeunesse – Avenant au Contrat Educatif Local (CEL) pour l'année 2012	p. 30
O/J N° 23 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civil volontaire	p. 31
O/J N° 24 – ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle – Enrichissement et restauration des collections – Demandes de subventions	p. 32
O/J N° 25 – ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Convention de gestion du site des barthes de l'Urdains entre le SMAZA, l'Agglomération et la Commune de Bayonne	p. 32

O/J N° 26 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Installation d’un système de vidéoprotection sur différents sites – Demande de subvention	p. 32
O/J N° 27 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Toponymie – Dénomination de voies	p. 42
O/J N° 28 – RENOVATION URBAINE – Requalification des espaces publics nord aux abords de l’esplanade Jouandin – Lot 5 : travaux d’espaces verts et pose de mobilier urbain – Avenant au marché	p. 46
O/J N° 29 – RENOVATION URBAINE – Requalification des espaces publics nord aux abords de l’esplanade Jouandin – Lot 6 : éclairage fonctionnel et lot 7 : éclairage de mise en valeur – Avenants aux marchés	p. 46
O/J N° 30 – RENOVATION URBAINE – Aménagement des espaces publics sud aux abords de l’esplanade Jouandin – Demandes de subventions	p. 46
O/J N° 31 – FETES TRADITIONNELLES et MANIFESTATIONS – Prestations de gardiennage et de sécurité – Attribution des marchés	p. 47
O/J N° 32 – FETES TRADITIONNELLES et MANIFESTATIONS – Fourniture de sanitaires en location temporaire – Attribution du marché	p. 47
O/J N° 33 – FETES TRADITIONNELLES et MANIFESTATIONS – Conventions de partenariat avec les villes de Mont-de-Marsan et Toulouse pour des prestations de propreté urbaine	p. 47
O/J N° 34 – TEMPORADA – Fixation des tarifs	p. 48
O/J N° 35 – TEMPORADA – Contrats d’engagement des professionnels taurins	p. 48
O/J N° 36 – FONCIER – Acquisition à M. Casedevant de parcelles sises chemin de Halage de la Nive	p. 48
O/J N° 37 – FONCIER – Cession de l’immeuble sis 18 rue de Fontenailles à Lausanne	P. 49
O/J N° 38 – FONCIER – Cession au Centre hospitalier de la Côte basque de parcelles sises au Prissé en vue de la construction d’un EHPAD	p. 50
O/J N° 39 – REGIE des EAUX – Protection des captages de l’Ursuya – Enquête publique – Réserves et recommandations de la commission d’enquête	p. 52
O/J N° 40 – REGIE des EAUX – Convention de prestation de facturation de la redevance assainissement pour le compte de l’Agglomération Côte Basque-Adour	p. 52
O/J N° 41 – REGIE des EAUX – Convention de vente d’eau en gros au syndicat d’eau potable URA	p. 52
O/J N° 42 – REGIE des EAUX – Réseaux d’adduction et de distribution d’eau potable – Programme de renouvellement 2012 – Consultation des entreprises	p. 53

O/J N° 43 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs	p. 53
O/J N° 44 – RESSOURCES HUMAINES - Contrat de travail à durée déterminée – Chargée de communication et des relations presse	p. 53
O/J N° 45 – RESSOURCES HUMAINES – Contrat de travail à durée déterminée – Chef de projet Rénovation urbaine des Hauts de Bayonne	p. 54
O/J N° 46 – RESSOURCES HUMAINES – Contrat de travail à durée déterminée – Responsable du Muséum d'histoire naturelle	p. 54
O/J N° 47 – RESSOURCES HUMAINES – Direction de l'évènementiel et de l'animation – Attribution d'une gratification de stage à Mme Karine Olharan	p. 54
O/J N° 48 – RESSOURCES HUMAINES – Direction des sports – Attribution d'une gratification de stage à Mme Mérino et à MM. Fuzeau, Salomon et Fidelle	p. 54
O/J N° 49 – RESSOURCES HUMAINES – Direction de l'urbanisme – Attribution d'une gratification de stage à Mme Miléna Cahen	p. 55
O/J N° 50 – PATRIMOINE IMMOBILIER – Ecole élémentaire Aristide Briand – Réfection de la couverture – Autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux	p. 55
O/J N° 51 – PATRIMOINE IMMOBILIER – Stade Jean Dauger – Couverture des deux tribunes et extension de la tribune de face – Protocole d'accord transactionnel	p. 55
O/J N° 52 – SPORTS – Stade Jean Dauger – Convention d'offre de concours avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro	p. 56
O/J N° 53 – SPORTS – Tarifs de location des installations sportives municipales applicables aux structures de droit privé et aux diverses associations non domiciliées sur l'Agglomération Côte Basque-Adour	p. 58
O/J N° 54 – URBANISME – Site de la Porcelaine – Autorisation de dépôt de permis de construire par Habitat Sud Atlantic et principe de cession de terrain à son profit	p. 58
O/J N° 55 – URBANISME – Droit de préemption urbain en faveur du logement social – Extension du périmètre d'intervention au périmètre du secteur sauvegardé	p. 59
O/J N° 56 – URBANISME – Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la Ville	p. 59



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 31 MAI 2012 à 17h30**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail (à partir de la délibération n° 13), Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia (à partir de la délibération n° 3), Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto (jusqu'à la délibération n° 27), Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne (jusqu'à la délibération n° 12) ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; M. Etcheto à Mme Capdevielle (à partir de la délibération n° 28) ; Mme Loupien-Suarès à M. Etcheto (jusqu'à la délibération n° 27).

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**ABSENT** : M. Arandia (jusqu'à la délibération n° 2).

**SECRETARE** : M. Jaussaud.



**M. le Maire** : Vous avez du recevoir le procès-verbal de la séance du jeudi 29 mars 2012. Y a-t-il des observations ?

**Mme Capdevielle** : Je remercie bien les services pour leur extrême délicatesse qui a consisté à remplacer votre expression, on va dire « vtff », du Jean Grenet dans le texte, par trois petits points, plus respectueux et plus conformes à ce que devraient être nos débats en conseil municipal. Merci, c'est une bonne chose.

**M. le Maire** : Vous avez plus de mémoire que moi. Merci de votre observation.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité.



## ADMINISTRATION GENERALE

### **1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Pas de vote.

### **2. Création d'une commission de délégation de service public à vocation générale – Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres.**

M. Labayle : La commission créée par délibération du 18 février 2010 ayant pour objet spécifique la fourrière automobile, il est proposé de créer une commission de délégation de service public à vocation générale qui officiera pour toutes les autres procédures à venir que le conseil municipal déciderait d'engager en vue de la conclusion d'un contrat de délégation de service public.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer les conditions de dépôt des listes telles qu'énoncées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

## FINANCES

### **3. Compte administratif 2011 – Budget principal (rapporteur : M. Soroste).**

M. Soroste : Comme chaque année, je dois vous rendre compte du compte administratif 2011, avec évidemment un certain nombre de chiffres mais il ne faut pas oublier que les chiffres, c'est l'objectivité apparente de réalités parlantes. Je vais donc essayer d'être le plus synthétique possible et le plus explicite sur les sommes importantes.

Comme vous le savez, l'exécution budgétaire commence par le budget principal, avec le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2011 représentent un montant global de 66,5 M€, pratiquement équivalent à celui de 2010 où nous avons réalisé 66,3 M€. L'exécution budgétaire est donc proche des prévisions pour l'ensemble des dépenses réelles et les crédits votés ont été utilisés à hauteur de 97 % (nous avons fait 96 % en 2010). Si on regarde la réalisation un peu plus dans le détail, nous nous apercevons que les achats et charges externes, qui représentent l'ensemble de tout ce qu'on achète en prestations et en fournitures à l'extérieur, nous avons réalisé 94 % ; en charges de personnel, qui représentent le poste le plus important, vous le savez, à peu près la moitié, nous avons réalisé (évidemment, là, c'est très prévisible) 99 % ; les subventions et les contributions obligatoires, 98 % ; les frais financiers, 92 % ; les charges exceptionnelles, 83 % ; pour les dotations aux provisions, évidemment, comme c'était calculé, nous avons fait 100 %.

Les dépenses réelles représentent 59,4 M€, légèrement inférieures au compte administratif 2010, en raison du moindre montant des dépenses exceptionnelles.

Pour les charges de gestion courante, c'est-à-dire tout ce qui ne concerne pas le financier et l'exceptionnel, ce que nous appelons courant donc, d'un exercice sur l'autre, nous augmentons de 2,4 %. Evidemment, pour comparer cela, il faut neutraliser les crédits affectés à la temporada 2011 puisqu'on ne peut pas comparer les chiffres 2011/2010 (il en sera de même pour 2012). Donc, à périmètres constants comparables, l'augmentation est de 2,4 % (nous avons réalisé 1,8 % en 2010). Nous restons donc quand même dans des chiffres d'augmentation très maîtrisés.

Les charges de personnel, je vous l'ai dit, représentent un peu plus de la moitié : 31,9 M€ contre 30,6 M€ en 2010, soit une hausse globale de 4,2 % mais étant précisé que dans cette masse salariale, il y a une progression de la masse salariale proprement dite, hors impact de la temporada : cela représente 30,2 M€, une réelle progression qui est limitée à 2,8 %.

Les charges à caractère général, qui sont les achats, fluides et charges externes, comme je l'ai dit tout à l'heure, tout ce qu'on achète à l'extérieur, totalisent 15 M€ : c'est une hausse de 2,3 %, là aussi en éliminant l'effet temporada.

Les subventions et contributions obligatoires représentent 9,4 M€ (1,2 % de plus par rapport à 2010). Je vous rappelle que ce chapitre comprend principalement la subvention d'équilibre du CCAS pour 2,34 M€ ; 5 M€ pour l'ensemble des subventions aux associations (nous avons fait 5,1 M€ en 2010, nous restons donc pratiquement dans la même enveloppe) ; 600 K€ pour le financement des syndicats intercommunaux ; et 700 K€ pour les contributions obligatoires en matière scolaire (+ 3 %).

Pour les charges financières (un poste à suivre compte tenu de la conjoncture actuelle), nous sommes à 2,2 M€ contre 1,9 M€ en 2010. La progression de 300 K€ s'explique, pour moitié par la remontée des taux variables (je vous rappelle que nous avons environ 20 à 22 % d'emprunts à taux variables ; nous sommes essentiellement en taux fixes, générant un niveau plus élevé d'intérêts) et pour moitié, par le paiement exceptionnel des frais sur le placement des fonds dont nous avons bénéficié de la part du legs Howard-Johnston.

Les charges exceptionnelles représentent 600 K€ et les dotations aux provisions (je vous rappelle que ce sont les provisions calculées sur les créances douteuses, mais nous n'avons pas beaucoup de créances douteuses) se limitent à 100 K€.

Les dépenses d'ordre (j'en parle justement pour ordre) ne se traduisent par aucun déclassement et représentent 7,1 M€ : ce sont des écritures purement comptables.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons réalisé 73,7 M€, qui se ventilent : recettes réelles hors cessions, 68,6 M€ ; cessions proprement dites, 4,3 M€ ; et nous avons là aussi des recettes d'ordre de 680 K€.

Ce qui est intéressant, ce sont surtout les recettes réelles, qui représentent globalement 68,6 M€ contre 65,7 M€ en 2010, soit une évolution positive de 4,5 % des recettes réelles. Cette augmentation des recettes s'explique par une réalisation supérieure aux prévisions. Le taux de réalisation des recettes par rapport aux crédits que nous avons prévus et votés est de 102 % contre 101 % que nous avons constaté en 2010.

Dans ces recettes réelles, il y a d'abord le produit de la fiscalité directe locale, c'est-à-dire la taxe d'habitation et les taxes foncières, qui représente 24,7 M€, soit une progression de 4,8 % par rapport à l'an dernier. Je vous le rappelle avec des taux d'imposition (personne ne l'a oublié) inchangés ; ce qui veut dire que c'est uniquement l'assiette qui a entraîné cette augmentation et pas les taux. Cette évolution résulte de la variation physique des bases d'imposition dont le développement de notre ville qui entraîne de nouveaux contribuables avec évidemment de nouveaux Bayonnais. Donc, des bases d'imposition de + 2,4 %, traduisant la prise en compte de nouvelles constructions et également, vous le savez, la revalorisation annuelle nationale des valeurs locatives qui représentait, pour 2011, 2 %.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, c'est donc un reversement partiel, vous le savez, de la contribution économique territoriale qui est perçue par l'Agglomération. Cela a représenté pour nous, en 2011, 14,5 M€, soit une évolution de 1,5 % par rapport à 2010. Voilà pour la fiscalité directe locale et pour la dotation de solidarité communautaire et la compensation.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, elle augmente d'un chiffre important, 16 % : elle atteint 3,2 M€ contre 2,7 M€ en 2010. Pourquoi ? Parce qu'il y a d'abord le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui atteint un niveau record de près de 2 M€ : nous n'avons pratiquement jamais réalisé 2 M€, il était donc difficile de le prévoir (nous avons déjà réalisé un chiffre important en 2010 de 1,7 M€). Un petit commentaire : je pense qu'il faut être extrêmement prudent sur ces chiffres pour 2012 puisque, vous savez tous que le nombre de transactions immobilières a tendance à baisser. Nous sommes donc en bout de chaîne et les droits de mutation subissent des hausses très importantes... mais à suivre de près au moment des réalisations. Celui des autres taxes progresse également : la taxe sur l'électricité, 900 K€ (+ 56 K€) ; la taxe sur les terrains devenus constructibles, 66 K€ (nous n'en avons pas en 2010) ; la taxe de séjour est identique à 2010 ; il y a également la taxe locale de publicité, qui est à 48 K€, comme en 2010.

En ce qui concerne ce que nous percevons de l'Etat, les dotations de l'Etat, c'est 11,2 M€, en baisse, vous le savez, on en avait parlé, de 100 K€, pour la deuxième année consécutive. L'enveloppe reste donc globalement au même niveau mais avec une légère baisse, mais quand même de 100 K€. Les compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie d'allègements d'impôts décidés représentent quasiment 2 M€, en baisse de 7 %.

En ce qui concerne les services que nous facturons, la tarification des services et d'utilisation du domaine public, c'est une recette globale de 8,3 M€, en hausse de 9 %, c'est-à-dire 700 K€ par rapport à l'exercice précédent. Nous avons essentiellement la billetterie des arènes : puisque nous avons une temporada avec beaucoup de spectacles, nous avons évidemment réalisé des recettes de plus de 2 M€. Nous avons également les droits de stationnement sur la voirie, qui représentent 1,7 M€ ; la facturation des cantines et des garderies, 1,1 M€ (stable) ; les crèches municipales, 900 K€ (+ 6 %) et les redevances d'occupation du domaine public communal, 1,4 M€. Il convient également de signaler en 2011 un fait nouveau, l'ouverture du centre aquatique qui a généré une recette beaucoup plus importante. Evidemment, l'outil n'étant pas le même, il était difficile de prévoir et nous avons réalisé une recette de 286 K€ (contre 49 K€ du temps de la piscine de Sainte-Croix) et 66 K€ pour la piscine Lauga.



En ce qui concerne les subventions et les participations de fonctionnement que nous avons reçues, elles s'élèvent à 2,1 M€, en hausse de 9,4 %. C'est essentiellement la Caisse d'allocations familiales pour 700 K€, le Conseil général pour 400 K€ et l'Etat pour 400 K€. L'évolution par rapport à l'année précédente (+ 177 K€) s'explique essentiellement par des financements européens que nous avons perçus pour l'opération Links et la gestion de la plaine d'Ansot.

En ce qui concerne les autres produits de gestion courante, je ne vais pas insister, ils représentent 700 K€ ; ils sont en baisse de 3 % mais ce n'est pas un montant qui est très significatif par rapport au volume global.

Les recettes d'ordre (j'en parle encore une fois) représentent 2,9 M€ : on compare cela avec les recettes réelles mais ce sont des écritures purement comptables.

Donc, si on compare les recettes de fonctionnement aux dépenses de fonctionnement, nous voyons que le résultat de l'exercice 2011 s'établit à un résultat positif de 7,2 M€, un peu plus élevé que celui que nous avons réalisé en 2010 (+ 6,9 M€) : donc, 300 K€ de plus. Nous avons reporté l'an dernier un résultat de 1 M€ ; donc le résultat cumulé de fonctionnement pour 2011 va représenter 8,2 M€, supérieur de 3,1 M€ à la prévision budgétaire que nous avons établie.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses représentent un montant global important : 30,8 M€ (42 M€ en 2010), hors solde reporté de l'exercice antérieur. Nous avons surtout remboursé le capital des emprunts tel que prévu : 5,2 M€ (5,3 M€ en 2010) et nous avons réalisé des dépenses d'équipement proprement dites pour 18,8 M€ contre 26,7 M€ en 2010, mais je vous rappelle que 2010 était un exercice particulièrement élevé en matière d'investissement, notamment avec le centre aquatique. L'effort d'équipement s'établit donc à 419 € par habitant et reste sensiblement supérieur à la moyenne nationale des villes de taille comparable (289 €/habitant). Nous avons donc baissé le volume d'investissement mais nous sommes restés à un niveau élevé en 2011.

Elles comprennent également des opérations de gestion de dette pour 2 M€ (c'est de la gestion avec des crédits revolving), des travaux effectués pour le compte de tiers. Nous avons également un fait nouveau important en 2011, c'est le placement des fonds que nous avons reçus suite au legs de Mme Howard-Johnston. Je vous rappelle que nous avons des fonds à hauteur de 1,9 M€ que nous avons placés de manière sécuritaire, bien évidemment ; et nous avons des opérations d'ordre et diverses pour 2,5 M€.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de consommation des crédits est de 68 % (75 % en 2010). Ceci dépend, évidemment, du déroulement des chantiers. Les dépenses engagées en 2011 mais non encore mandatées au 31 décembre sont reportées sur 2012 pour un montant de 8,6 M€.

Si on répartit les dépenses d'équipement réalisées, de l'ordre de 18,9 M€, par secteurs d'activités, nous retrouvons essentiellement 700 K€ dans le domaine scolaire ; 500 K€ dans la culture ; 2,5 M€ dans les équipements sportifs : nous avons évidemment la fin des travaux du centre aquatique qui représentait encore 1,4 M€, c'est l'essentiel dans ce chiffre-là ; 1,8 M€ d'investissement dans le domaine social : c'est la MVC Balichon, essentiellement ; 9,6 M€ pour les espaces publics : notamment la fin des travaux de réaménagement des espaces nord Jouandin, pour 3,6 M€ ; 1,1 M€ d'investissement au titre de l'urbanisme, principalement pour les acquisitions foncières ; 900 K€ pour le

renouvellement du matériel, des engins et du parc informatique. L'ensemble des 18 M€ est donc assez réparti cette année, en 2011, selon les différents secteurs d'activités.

Le montant des immobilisations et travaux pour compte de tiers s'élève ainsi globalement à 21,2 M€. En ce qui concerne le financement de ces investissements, toujours respectueux des équilibres, voyez que nous avons emprunté 5 M€. Pour réaliser 21 M€, nous n'avons emprunté que 5 M€ (8 M€ en 2010). Nous avons réalisé des subventions pour 4,2 M€ encore (8 M€ en 2010 : c'était particulièrement élevé, notamment avec le centre aquatique), cela reste très élevé ; des ressources propres que nous avons dégagées dans la ville de 5,2 M€ en 2011 (nous n'avions fait que 3 M€ en 2010) ; nous avons un autofinancement net de 4,5 M€ (2,5 M€ l'année d'avant), donc, 2 M€ de plus d'autofinancement, d'où moindre recours à l'emprunt ; produits de cessions : 2,2 M€ ; et les autres recettes : 800 K€.

L'emprunt n'a représenté qu'une augmentation de 5 M€ sur un total de 21 M€. On constate donc que le financement est réparti de façon assez équilibrée entre les subventions, les ressources propres que nous avons réussi à dégager, l'autofinancement important de cette année et l'emprunt, ce dernier ne représentant que 22 % des dépenses d'équipement.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisées se traduit ainsi par un solde négatif de 3,3 M€, qui n'est pas significatif en soi dans la mesure où il est largement compensé par le résultat de la section de fonctionnement.

L'addition arithmétique du résultat de fonctionnement cumulé de 8,2 M€ et du solde d'investissement de - 3,3 M€ constitue ce qu'on appelle le « résultat de clôture » du compte administratif. Ce résultat de clôture s'élève en positif à 4,9 M€ (nous avons déjà réalisé un bon résultat en 2010 : 4,1 M€).

Voilà pour l'ensemble des chiffres qui me semblent significatifs pour cette année.

En ce qui concerne la situation financière, l'endettement, qui je sais, est un élément, à juste titre, important au titre d'information financière, représentait, au 31 décembre 2011, 68,2 M€, montant en valeur absolue stable par rapport à l'exercice précédent puisque il était à 68,4 M€ : nous avons donc baissé de 200 K€, malgré les 19 M€ d'investissement.

L'évolution de l'encours s'explique de la manière suivante : capital remboursé, 5,2 M€ et nouveaux emprunts, 5 M€. Nous avons donc une variation négative de 200 K€. Nous avons réalisé deux emprunts : 3 M€ auprès de Dexia, à taux fixe, à 4,36 %, sur quinze ans et 2 M€ auprès de la Société Générale, à taux fixe, à 4,49 %, sur une durée de quinze ans.

La structure de la dette, autre question importante : 68 M€, est largement sécurisée puisque les emprunts à taux fixes représentent 63 % de l'encours (57 % fin 2010) ; les contrats indexés sur le livret A sont à 12 % et les autres contrats à taux variables à 25 % (nous étions à 30 %). De même, 97 % de l'encours correspond à des emprunts classés « 1A » dans la charte Gissler, c'est-à-dire présentant le risque financier le plus faible. La dette ne comprend qu'un seul emprunt dit « structuré » (on vous en a déjà parlé), d'un montant de 2,2 M€ et d'une durée résiduelle de 16 ans, de type taux fixe à barrière. Ce prêt représente 3 % de l'encours et le taux actuellement payé sur ce prêt est de 4,23 %.

Le taux d'intérêt moyen de cette dette (c'est intéressant de le connaître) ressort à 3,36 % en 2011, contre 2,90 % en 2010. Il faut savoir que les communes de taille comparable à la nôtre ont un taux moyen d'endettement de 3,69 %. La durée résiduelle est quasiment inchangée à 12 ans et 4 mois.

L'annuité de la dette (remboursement du capital et intérêts, y compris ceux de la ligne de crédit de trésorerie) payée en 2011 s'élève à 7,5 M€ contre 7,2 M€ en 2010 ; son paiement mobilise 10,5 % des recettes réelles de fonctionnement, soit une charge comparable à celle qui existe au niveau national des communes, soit 10,3 %.

Voilà ce qu'on peut dire sur l'analyse de l'endettement.

En ce qui concerne l'analyse de l'autofinancement, qui est le deuxième point important, la bonne progression des produits et le niveau bien moindre des charges exceptionnelles permettent d'augmenter de manière significative la capacité d'autofinancement brute (calculée hors produits de cession), qui ressort à 9,7 M€, soit près de 2 M€ supplémentaires par rapport à l'exercice précédent (7,8 M€). Cet autofinancement brut représente 212 € par habitant. Quand on compare, je l'ai déjà dit, l'endettement par habitant, il faut aussi comparer la capacité de remboursement par habitant ; nous sommes à 212 € par habitant, la moyenne des villes comparables est de 171 €, donc nous sommes 30 % au-dessus.

Le montant du capital remboursé étant stable, la capacité d'autofinancement nette progresse également pour atteindre 4,5 M€.

Un ratio qui est important, c'est comparer cette capacité d'autofinancement à l'endettement, ce qui nous donne le ratio de désendettement : combien d'années on doit mettre pour rembourser ? Nous descendons : au 31 décembre 2011, la capacité de la Ville à rembourser sa dette s'établit à 7 ans contre 8,8 en 2010. Je vous rappelle qu'on peut considérer qu'à 11 ou 12 années, cela devient jaune et à 14 ou 15 années, c'est rouge. Nous sommes donc à 7 années.

Voilà ce qu'on peut dire sur le budget principal.

Je tiens évidemment à remercier les services qui m'ont accompagné et tous les participants à l'élaboration de ces documents, qui sont le reflet de l'activité de tout le monde.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce compte administratif, tel que présenté, conformément à l'article L.2121-31 du CGCT.

M. Bergé : M. Soroste parle des chiffres de manière exhaustive. Maintenant, il s'agit de faire parler les chiffres. Cet exercice administratif, qui peut paraître laborieux, est quand même au service de la démocratie puisqu'il nous permet, une fois le budget exécuté, de voir ce qui s'est réalisé pendant l'année et de faire un véritable bilan transparent sur l'action sortie des grandes déclarations politiques, des propos de campagne.

C'est un peu comme le patinage artistique : il y a les figures imposées et les figures libres. On va commencer, en essayant de ne pas tomber, par les figures imposées. Sur les figures imposées, ce n'est pas mal, ce serait plutôt une bonne note. Par contre, on voit qu'on est quand même dans une politique d'austérité, ce qu'a souligné mon collègue Etcheto sur le budget 2012. C'était déjà le cas en 2011 : augmentation des recettes des

impôts directs et indirects, augmentation des recettes des services, désengagement de l'Etat. On est, classiquement, dans une politique d'austérité, qu'on peut appeler de pragmatique ou d'idéologique : je vous laisserai faire le choix entre les deux.

Pour ce qui est de l'exécution au niveau des investissements, c'est quand même relativement un taux d'exécution correct. Comme vous dites, il y a les aléas des chantiers, donc, c'est quand même quelque chose qui est très correct.

Sur la structure de la dette, là aussi, je ne reprends pas tous vos chiffres. On fait juste parler les chiffres : une structure de la dette rassurante, justement avec la typologie des crédits que vous avez évoquée et, également, une durée résiduelle de la dette à 12 ans qui est quelque chose de très correct. Donc, on est quand même, comme je disais, sur une politique d'austérité mais avec des réalisations, avec des chiffres qui sont corrects.

Par contre, nous avons bien là la preuve d'un encéphalogramme plat ; l'expression qu'a utilisée mon collègue, Henri Etcheto, pour 2012, c'était déjà le cas en 2011 puisque quand on va au coeur des politiques qui auraient dû être réalisées ou qui ont été réalisées, c'est les baronnies habituelles, c'est-à-dire qu'on retrouve la liquidation de l'ANRU, globalement, dans les équipements. Donc, rien de neuf, de la voirie, beaucoup de voirie, et de la voirie.

Et, ensuite, vous osez appeler cela politique scolaire et politique culturelle ; moi, j'appelle cela du bricolage puisqu'on parle d'huisseries, de refaire les toitures. En termes de bilan d'activité, en termes de politiques scolaire, culturelle, on a fait mieux en termes d'investissement pour faire vibrer une ville et pour développer sa ville. M. Barrère avait utilisé cette expression : « c'est à se demander si la ville de Bayonne vous donne encore envie » ; en tout cas, nous, cela ne nous fait plus rêver du tout.

Il est intéressant de comparer la froideur d'un rapport administratif puisque, comme vous le disiez, les chiffres parlent d'eux-mêmes : ce sont des réalités, des réalisations. Et quand on se retrouve en campagne électorale, c'est autre chose ; là, on découvre un Jean Grenet inédit, c'est le Garcimore de la politique locale, un véritable magicien. On le voit dans les chiffres : il ne se passe rien ; par contre, en campagne électorale : tout. Vous faites tout : le port de Bayonne je l'ai vu sur votre document de campagne ; là, je ne vois pas une ligne sur le port de Bayonne ; à l'Agglomération, je n'en vois pas beaucoup non plus. Pareil pour l'Université des métiers. Hier soir, je vous ai écouté à la radio, vous parliez de la billettique, une politique, une fois de plus, qui est faite par la Région ; vous avez évoqué Plastitube : je n'ai pas trouvé cela très élégant.

M. le Maire : Vous allez me faire regretter d'avoir fait un conseil municipal. Je pensais avoir affaire à des gens qui, véritablement, essaieraient de mettre la politique nationale et la politique locale de côté.

M. Bergé : Non, non, non, c'est vous qui êtes déloyal.

M. le Maire : Je trouve cela très regrettable. Vous faites ce que vous voulez, M. Mathieu Bergé. Vous permettez ce commentaire.

M. Bergé : Justement, parce que, moi-même, je parlais du fait d'être déloyal ; parce que si je me permets de faire cela et de faire parler les chiffres de la réalité de votre action par rapport à ce qu'on entend à longueur de journée, c'est parce que vous-même vous utilisez une campagne législative pour récupérer la politique de l'ensemble des acteurs du

territoire et de toutes les collectivités territoriales. Et c'est déloyal. Et c'est même, à mon niveau, décevant parce que vous savez très bien qu'il y a certains dossiers que nous avons pu mener ensemble et qui ne devaient pas être évoqués à l'occasion de la campagne électorale, ce que vous faites, d'où mon intervention ce soir.

Je vais juste conclure avec cela : il y a une réalité, les chiffres. M. Soroste les a présentés : que les gens vous jugent sur vos vraies réalisations et que vous ayez le courage de vous présenter devant les électeurs avec vos convictions et votre bilan réel.

M. le Maire : Bien. No comment !

M. Barrère : Nous n'allons pas répéter longuement ce que nous avons déjà relevé sur l'exécution du budget 2011, lors du débat d'orientations budgétaires et lors de celui du budget primitif 2012, que nous n'avions pas approuvé.

Nous nous contenterons de souligner la manœuvre grossière consistant à sous-évaluer les recettes et à majorer les dépenses dans le budget primitif, permettant ainsi le dégageant réel au compte administratif d'un résultat nettement supérieur aux prévisions. Ainsi, les recettes réelles, malgré le désengagement de l'Etat, sont en augmentation de 4,5 %, grâce essentiellement à l'augmentation de la fiscalité directe de 4,8 %, à l'accroissement de 16 % de la fiscalité indirecte.

Merci donc aux Bayonnais, toujours appelés à plus d'efforts en dépit de la stabilisation faciale des taux d'imposition.

Le résultat de fonctionnement de 7,2 M€ est ainsi supérieur à celui de 2010 et surtout 40 % plus élevé que le résultat prévisionnel. Chapeau, l'artiste !

Les profanes se demandent peut-être à quoi servent ces excédents puisqu'ils ne sont pas utilisés pour réduire leurs impôts. Sont-ils utilisés pour investir pour notre ville ? Pas tellement puisque l'examen de la section d'investissement montre que les dépenses d'équipements baissent de 8 M€ d'une année sur l'autre. Sont-ils affectés à la baisse de la dette de la commune ? Pas davantage puisque celle-ci reste stable à 68,2 M€ au 31 décembre 2011.

M. le Maire : Vous avez quelque chose à dire, M. l'Adjoint ?

M. Soroste : Juste deux choses.

Je remercie M. Bergé pour les commentaires de son début d'intervention. Moi, simplement, sans rentrer dans la polémique, je vois que quand une ville comme la nôtre dépense près de 100 M€ de budget principal, c'est une somme considérable. Donc, on pourrait rêver et dépenser 150, 160 ou 180 M€ : on peut toujours rêver. Moi, je ne suis pas un rêveur, évidemment, je suis un Bayonnais pragmatique, je dis 100 M€... De toute façon, on dépense 100 M€. Alors, après, que les gens ne soient pas d'accord pour les dépenser là au lieu de les mettre ailleurs, il n'empêche quand même que c'est 100 M€ qui sont dépensés chaque année au budget principal, investissement et fonctionnement. Et c'est 120 M€ l'ensemble de tous les budgets de notre ville ! C'est considérable. Alors, on peut toujours rêver et faire toujours plus... moi, je ne sais pas mais c'est 120 M€, ce n'est pas rien du tout. Je crois qu'il faut quand même être réaliste.

Quant à M. Barrère, penser qu'on fait « une manœuvre grossière », ce sont ces mots, je préfère ne pas répondre parce que c'est désagréable pour moi. Je ne comprends pas. Mais il n'y a pas de manœuvre et il n'y a pas de grossièreté là-dedans. On est prudent. Si vous savez prévoir les droits de mutation, eh bien, il faut nous envoyer une note : on verra à la fin de l'année qui aura raison dans les prévisions. Nous on est prudent, c'est notre métier, vous le savez bien, d'être prudent, il n'y a pas de manœuvre. On a été prudent sur les droits de mutation.

Quant aux autres recettes, regardez, on est prudent et il n'y a pas de manœuvre. Il n'y a pas de « chapeau l'artiste ». On n'est pas au cirque, on fait du mieux qu'on peut avec M. Foulon et les équipes qui l'entourent.

Quant aux dépenses d'investissement, heureusement, on ne peut pas continuer comme on l'a fait en 2010. On a déjà dit qu'on était très élevé en 2010, on ne peut pas faire un centre aquatique chaque année. Alors, comparer les dépenses d'investissement d'une année sur l'autre et dire « en 2011, vous baissez parce qu'en 2010 vous avez fait un chiffre très important », ce n'est pas réaliste non plus. Et on continuera à baisser en 2012, on vous l'a dit et on vous a dit pourquoi. Donc, la Ville continue à investir. Là aussi, ce sont des millions d'euros, il y a des réalisations derrière. Par contre, on le fait en étant prudent. M. le Maire nous donne ses instructions et moi, je suis d'accord ; on fait tous dans ce sens-là et en maintenant l'endettement, voire en le baissant, par rapport à l'autofinancement.

C'est pour moi de la bonne gestion, ce n'est pas de la manœuvre grossière. Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Maire : Moi, je ne vais pas m'étendre très longtemps, je vous le dis de suite.

Sur la fiscalité directe, j'ai lu dans le dernier bulletin municipal qu'on avait ponctionné 1,1 M€ de plus dans les poches des contribuables bayonnais. Quand on sait que ce 1,1 M€, c'est l'élargissement des bases, quand on sait que dans ce 1,1 M€, le reste c'est l'augmentation de la valeur locative, nationale, qui correspond à l'inflation, je considère que la présentation que vous faites, M. Barrère, c'est une malhonnêteté intellectuelle vis-à-vis de nos contribuables, qui n'ont absolument pas été augmentés dans leurs prélèvements.

Pour ce qui est de l'aqualudique, c'est une satisfaction de voir que les recettes, par rapport à l'ancienne piscine, ont été multipliées par six, la fréquentation par autant. A ce sujet, je vois qu'il s'agit d'un outil, bien qu'il soit positionné là où il est positionné, qui, en termes de mixité sociale, remplit son office puisque 60 % des utilisateurs de l'aqualudique sont des gens qui ne sont pas Bayonnais.

L'électro-encéphalogramme plat : je ne sais pas comment il est ailleurs, il doit être négatif puisque, par habitant, nous investissons 419 € avec l'électro-encéphalogramme plat. Et dans les communes de la même strate, ils investissent 289 €. Alors, si nous on est plat, très sincèrement, ils doivent être tout à fait négatifs. Je crois qu'il faut être raisonnable et ne pas tomber dans ces excès. Nous avons un endettement stable, une annuité tout à fait satisfaisante, qui représente 10,5 % des recettes de fonctionnement. Nous avons donc un ratio de désendettement à sept ans.

Depuis que je suis ici, j'entends les uns et les autres, dans l'opposition, nous expliquer qu'on va dans le mur et qu'on ruine la ville. Malheureusement, chaque année, je suis

obligé de vous décevoir. Nous allons donc continuer. Et puis, M. Bergé, si on ne vous fait plus rêver sur le plan local, vous allez nous faire rêver sur le plan national, je n'en doute pas.

M. Bergé : Et sur le plan local aussi.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Alors, comme je ne veux pas polémiquer, il y a des sujets que je n'aborderai pas : le Musée Basque, la subvention du Conseil général au logement social, ce sont des sujets que j'aurais pu aborder. Je n'ai pas décidé de les aborder. Je vous laisse le soin de polémiquer : ce n'est pas mon style et ce n'est pas mon intention.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

-oOo-

#### **4. -Compte administratif 2011 – Budget annexe de l'eau.**

M. Soroste : Je ne vous rappelle pas que nous avons une régie, donc nous avons un budget de l'eau.

Pour ce budget, je vous rappelle par contre qu'en section d'exploitation, il faut retenir que les dépenses sont de 9,6 M€ mais que dedans, nous faisons un peu la boîte aux lettres puisque nous encaissons une redevance que nous reversons à l'Agglomération et à l'Agence de l'eau. Donc, en fait, sur les 9,6 M€, 5,7 M€ repartent et, en fait, le vrai budget de fonctionnement n'est que de la différence.

Les charges d'exploitation propres à la régie fonctionnent avec 3,9 M€. A périmètre constant, la progression de ces charges est limitée à 1,2 % par rapport à l'exercice précédent. Donc, une maîtrise parfaite de ces charges d'exploitation par notre régie. Quelques ventilations : les charges à caractère général, presque 1 M€ ; les charges de personnel, 1,5 M€ (là aussi, nous sommes à un peu moins de 50 %) ; les dotations aux amortissements et provisions, 600 K€ ; les frais financiers, 170 K€ (vous voyez que c'est très peu par rapport à l'ensemble des charges).

En ce qui concerne les produits d'exploitation, globalement, c'est 11 M€ contre 10,3 M€ en 2010. Hors redevances, produits exceptionnels et reprises sur provisions, le vrai chiffre à retenir est le chiffre d'affaires propre à la régie, qui s'élève à 4,3 M€ et qui a progressé de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent (4,1 M€). Pour cette ventilation du chiffre d'affaires, c'est surtout la facturation aux usagers, bien sûr : 3,8 M€, contre 3,3 M€, soit une évolution de 16 % ; nous avons également une vente en gros (vous savez que nous vendons de l'eau en gros, c'est le terme) aux syndicats intercommunaux : 173 M€ et des travaux de branchement que nous facturons pour 311 K€ contre 619 K€ en 2010 (mais il y avait des chantiers importants en 2010 qu'il n'y a pas eu en 2011).

Donc, le résultat d'exploitation de cette régie est très positif : il ressort à 1,4 M€. C'est donc une régie qui fonctionne très bien financièrement, soit un niveau très proche de l'exercice précédent ; de même que la capacité d'autofinancement brute qui s'établit à 2 M€.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement réalisées par cette régie en 2011 s'élèvent à 2,2 M€. Il s'agit essentiellement de canalisations de transport pour 0,9 M€, et du réseau de distribution pour 1,1 M€.

Pour financer ces investissements, il y a la participation versée par la SEPA pour 0,5 M€, la participation versée par les aménageurs pour 0,2 M€ et surtout, l'autofinancement net dégagé par l'exploitation. Donc, cette régie autofinance ces investissements pour 1,7 M€. Sur un total d'investissement de 2,2 M€, c'est assez exceptionnel.

Comme l'an dernier, les dépenses d'équipement ont donc été en grande partie autofinancées à 80 %. Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit, l'encours de la dette diminue légèrement et représente 5,2 M€ au 31 décembre : 5,2 M€ par rapport à l'autofinancement de 1,7 M€, vous voyez qu'en trois ans, on rembourse les emprunts en cours.

L'addition du résultat cumulé de fonctionnement et du solde de la section d'investissement constitue le résultat net de clôture du compte administratif : 0,9 M€ en 2011 contre 0,65 M€ en 2010.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce compte administratif du budget annexe de l'eau tel que présenté, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**-oOo-**

## **5. Compte administratif 2011 - Budget annexe des parcs de stationnement.**

Les dépenses d'exploitation se situent à un niveau quasi identique à celui de l'exercice précédent, soit 2,8 M€. Elles se répartissent de la manière suivante : charges à caractère général : 851 K€ (+ 4,6 %), charges de personnel : 954 K€ (+ 1,6 %), frais financiers : 283 K€ (- 3 %) et dotations aux amortissements et provisions : 705 K€ (- 5 %).

Le montant des recettes propres d'exploitation (parcs bâtis et parcs à barrières) est lui très proche de l'exercice précédent, soit 2,6 M€, en légère augmentation (+ 1 %).

La différence entre les recettes et les charges d'exploitation se traduit par un déficit de 0,14 M€ (idem 2010). L'équilibre budgétaire est réalisé par une reprise partielle du produit des amendes de police pour 0,14 M€ ; le résultat de fonctionnement est donc nul. Par conséquent, il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation du résultat.



Les dépenses d'investissement s'élèvent globalement à 1,3 M€ (0,8 M€ en 2010), dont 0,3 M€ pour le remboursement du capital des emprunts. Les dépenses d'équipement proprement dites représentent 0,85 M€ (0,3 M€ en 2010), avec notamment la modification d'accès au parc Boufflers : 0,15 M€, l'aménagement du Champ de foire : 0,2 M€ et le début de l'opération Belfort : 0,2 M€.

Les recettes d'investissement totalisent 5 M€, dont 1,6 M€ pour le produit des amendes de police, 0,7 M€ pour les dotations aux amortissements et 2,6 M€ de solde antérieur reporté (excédent 2010).

La section d'investissement dégage par conséquent un solde positif de 3,7 M€, qui permet d'autofinancer les dépenses reportées en 2012 (2,9 M€) et une part significative des travaux du parc Belfort.

La dette de ce budget annexe s'élève à 6,85 M€ à la clôture de l'exercice contre 7,2 M€ l'année précédente.

Il est demandé au conseil municipal, conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, d'approuver le compte administratif 2011 du budget annexe des parcs de stationnement tel que présenté en note de synthèse.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

## **6. Compte administratif 2011 - Budget annexe de l'assainissement non collectif.**

M. Soroste : Ce budget annexe ne comprend qu'une section de fonctionnement. Aucune écriture n'a été passée en 2011 et le résultat cumulé ressort à près de 14 K€ compte tenu du résultat antérieur reporté.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

M. le Maire : Je vous remercie, Pierre. J'en profite pour remercier notre adjoint, Michel Soroste, également Dominique Foulon et tout le service des finances pour la qualité de leur travail, la qualité de leur présentation. C'est vraiment un plaisir de travailler sur ces sujets qui sont relativement complexes, dans cette simplicité et cette transparence. Je les remercie donc très sincèrement.

## **7. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2011.**

M. Soroste : Merci pour vos remerciements. Je vous remercie au nom des services également et de M. Foulon.

En ce qui concerne ce bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers, année 2011, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la commune (ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention), lesquelles ne sont pas, à ce jour, nécessairement concrétisées. Ce bilan, tel que détaillé dans la note de synthèse, est annexé au compte administratif de la commune.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

## **8. Compte de gestion 2011.**

M. Soroste : Je vous rappelle qu'en fait, il s'agit du compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal, qui nous accompagne et que je remercie au passage. Ce compte de gestion, c'est plus un bilan. Lui aussi, il fait ses comptes ; heureusement, il a les mêmes résultats que nous mais en plus, il fait un bilan. Donc, ce que je vous propose, sans rentrer dans les détails de ce compte de gestion, c'est simplement de vous mentionner ce qu'il y a en plus de ce que j'ai pu vous dire avant.

Au 31 décembre 2011, ce bilan comptable synthétique du budget principal de la ville établi par le représentant de l'Etat donne une idée du patrimoine de notre ville, chiffré en euros. Nous avons donc, au 31 décembre 2011, 337 M€ de fonds propres (on en parle beaucoup actuellement, dans différents secteurs d'activités). Nous avons des emprunts, on l'a dit tout à l'heure, à hauteur de 68 M€. Je vous rappelle que le bilan, c'est la photo, le flash instantané, au 31 décembre. Ce sont les principaux chiffres au niveau des ressources.

Au niveau des emplois, de ces environ 400 M€, nous avons un total de bilan qui fait 420 M€. En face, nous avons 128 M€ de terrains et réseaux, des constructions, des bâtiments qui sont évalués comptablement à 233 M€, des immobilisations financières à 3,4 M€ et des autres immobilisations à 36 M€. Soit un total d'actif immobilisé : du développement durable sur le plan financier, de 400 M€ au 31 décembre 2011.

Beaucoup de villes n'ont pas ça parce qu'elles n'ont pas la même histoire : nous bénéficions d'une histoire, c'est un cumul. L'actif circulant, qui nous permet de faire fonctionner, c'est 10 M€ et nous avons au 31 décembre 2011, 9,3 M€ de trésorerie pour faire face à nos engagements.

Donc, voilà l'ensemble de ces 420 M€. Retenez cela : le patrimoine de la ville représente 400 M€, en progression de 14 M€ par rapport à 2010. Et l'encours de la dette, lui, a baissé, je vous l'ai dit : il était à 68,4 M€.

Notre fonds de roulement, qui est un élément important du bilan, calculé par différence entre les ressources stables et l'actif immobilisé, s'élevait à 4,5 M€ au 31 décembre 2011 contre 3,7 M€ en 2010.

Les comptes de gestion des trois budgets annexes qui suivent n'appellent pas d'observation particulière de ma part.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

#### **9. - Affectation du résultat de fonctionnement 2011 - Budget principal.**

M. Soroste : Pour le budget principal, je vous rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement est de 8 233 617,36 €. Nous vous proposons l'affectation suivante : 3 969 504,43 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ; 3 764 112,93 € également en réserves, à titre complémentaire, afin de pouvoir financer d'éventuelles dépenses complémentaires dans la décision modificative n° 1 et/ou de réduire l'inscription d'emprunts ; et 500 000 € en report à nouveau au titre de recette de fonctionnement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette affectation du résultat de fonctionnement du budget principal telle que détaillée ci-dessus.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

#### **10. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 - Budget annexe de l'eau.**

M. Soroste : Pour le budget annexe de l'eau, je vous rappelle que le résultat cumulé est de 1 466 509,40 €. On vous propose l'affectation suivante : 560 672,35 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ; 830 837,05 € également en réserves, à titre complémentaire, afin de pouvoir financer d'éventuelles dépenses complémentaires dans la décision modificative n°1 et/ou de réduire l'inscription des emprunts ; 75 000 € en report à nouveau au titre de recette de fonctionnement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'eau telle que détaillée ci-dessus.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.  
 M. Aguerre ne participe pas au vote.  
 MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.  
 Adopté à la majorité.

### **11. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 - Budget annexe de l'assainissement non collectif.**

M. Sorote : Là aussi, je vous rappelle que ce budget a des montants très faibles. Son résultat cumulé de fonctionnement est de 13 953,52 €, qu'il est proposé d'inscrire en report à nouveau, dans la mesure où il n'existe pas de besoin de financement en section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette affectation de résultat en report à nouveau de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement non collectif.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.  
 M. Aguerre ne participe pas au vote.  
 MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.  
 Adopté à la majorité.

### **12. Remises gracieuses de créances.**

M. Soroste : Comme chaque année, je vous rappelle que les services municipaux sont saisis de plusieurs demandes de remises gracieuses de créances.

Suite à la demande des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé de répondre favorablement à ces demandes, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 3 853,27 € et le montant des remises gracieuses à 2 866,07 €, dont vous avez le détail en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **13. Regroupement des salles de cinéma d'art et essai quai Amiral Sala - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre et élection des membres du jury de concours.**

M. Etchegaray : Il me plaît d'avoir à présenter ce rapport qui concerne le regroupement des salles d'art et d'essai, quai Amiral Sala à Bayonne.

Un rapide rappel des circonstances dans lesquelles la municipalité a été amenée à proposer un regroupement à l'association du cinéma d'art et d'essai, dont chacun connaît l'efficacité rive droite de l'Adour, association qui se voue à l'art et essai depuis fort

longtemps. Elle affiche des résultats qui, pour une ville de province de notre importance, sont extrêmement importants puisqu'il y a plus de 110 000 personnes qui, chaque année, viennent à l'Atalante pour voir les films : pour une raison assez simple, c'est que la programmation de ces salles est une programmation de qualité exceptionnelle.

Chacun se souviendra aussi que nous avons été amenés, il y a quelque temps, dans ce conseil municipal, à valider le principe de la construction de deux salles supplémentaires à celle qui existait déjà, rue Denis Etcheverry (je vous rappelle que c'était une salle de 180 places), qui ne pouvaient pas, malheureusement, être réalisées in situ. Non pas qu'on n'ait pas tenté, comme M. le Maire l'avait souhaité, de pouvoir imaginer l'extension in situ des ces salles d'art et d'essai, tant il est vrai que l'Atalante, dans le lieu où elle se trouve, a une âme particulière. Il y a un esprit des lieux que chacun sait reconnaître lorsqu'il est adhérent de cette belle association ou s'il a l'occasion d'aller voir l'un de ces films, bien nombreux, qui sont présentés à toutes les personnes que cela intéresse.

Donc, ces deux salles d'art et d'essai supplémentaires ont été aménagées dans un immeuble qui se trouve quai de Lesseps, plus précisément quai Amiral Sala (on sait rarement où commence le quai de Lesseps). On est encore quai Amiral Sala à l'endroit dont je vous parle, où, effectivement, ces deux salles d'art et d'essai supplémentaires ont été aménagées, l'une faisant 80 places et l'autre 120 places. Ceci permettait d'agrandir l'offre culturelle de la ville de Bayonne en termes d'équipements.

Il se trouve que le modèle économique de fonctionnement de cette association devenait un peu difficile par la multiplication, justement, des lieux de diffusion, augmentant ainsi les coûts de main d'œuvre nécessairement et rendant effectivement difficile aussi ce que l'on peut appeler la mutualisation de plus en plus nécessaire dans le fonctionnement des salles de cinéma, notamment au regard des équipements techniques de plus en plus complexes. Je rappelle qu'on est passé au numérique récemment et que le passage au numérique qui, du reste, a été réalisé à l'Autre Cinéma et non pas à l'Atalante, suppose, effectivement, le même lieu d'investissement. Tout ceci ayant amené les membres, fort nombreux d'ailleurs (plusieurs milliers de personnes), de l'association de l'Atalante à solliciter M. le Maire pour voir dans quelle mesure l'extension du cinéma pouvait se faire, non pas où se trouve l'Atalante historique mais là où se trouve l'Autre Cinéma, chacune de ces trois salles étant, je le rappelle, gérées par la même association.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à nous prononcer sur le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Si on étend ce lancement de concours de maîtrise d'œuvre, cela signifie que nous avons achevé une opération extrêmement importante qui est la phase de programmation. Nous avons ici-même validé le principe du financement d'une étude de programmation, qui s'est achevée il y a à peine quelques semaines. C'est une programmation qui a été réalisée en concertation avec les membres de l'association que je viens de nommer, son président, les administrateurs et également certains des salariés de l'association concernée. Aujourd'hui, cette programmation, telle qu'elle est présentée devant nous, permet de dire que l'enveloppe prévisionnelle qu'il faudra affecter à cette opération est estimée à 2 528 623 €.

Je rappelle (je termine là-dessus, je regrette d'avoir été un petit peu long), que lorsque je ne suis pas en réunion du conseil municipal, on parle de culture et lorsque je tente d'intéresser mes collègues aux questions culturelles et que je suis présent, c'est-à-dire toujours sauf la fois dernière (depuis 1995, je n'ai été absent qu'une seule fois du conseil municipal)... J'ai beaucoup regretté mon absence. En tout cas, ceux qui suivent les affaires culturelles de cette ville me l'ont fait savoir : ce pourquoi je prenais un grand

plaisir à vous rappeler, mes chers collègues, l'importance de ce sujet, en particulier l'investissement de la ville de Bayonne sur cet équipement culturel majeur.

La somme que je viens d'indiquer (je termine là-dessus) correspond à la fois à ce que représente l'opération de construction sur le lieu, sachant que les propriétaires du terrain concerné ont accepté le principe d'une dation en paiement, après moult discussions et négociations qui se sont achevées par une validation dans le bureau de M. le Député-Maire il y a quelques semaines. Validation au terme de laquelle, bien sûr, chacun des propriétaires concernés a accepté de devenir propriétaire d'un appartement, en tout cas de mètres carrés, qui se trouvent au dernier niveau, cela en compensation, bien évidemment, de la cession du bien immobilier.

J'ajoute que la validation de M. le Maire porte également sur l'aménagement de l'espace public qui se trouve devant le cinéma dont nous parlons. Un espace public sera aménagé pour permettre la réalisation d'une terrasse sur ce cinéma, sachant qu'un des éléments de financement de l'art et essai, c'est aussi la taverne ; c'était, c'est et ce sera toujours aussi cette exploitation qui va donc se déployer sur le quai, au bord de l'Adour, y compris du reste, vraisemblablement, au droit du quai, un espace public qui va être réservé, M. le Maire l'a accepté dans le principe, à l'association Atalante.

Voilà le projet de regroupement des salles d'art et d'essai. J'espère ne pas avoir été trop long sur ce sujet, qui n'intéresse peut-être pas tous les conseillers municipaux mais qui intéresse beaucoup de Bayonnais, et de non Bayonnais.

M. le Maire : Tu peux ajouter le planning de l'opération : lancement de la consultation, juin 2012 ; délivrance du permis de construire, fin 2012 ; début des travaux au printemps 2013 ; et livraison au printemps 2014.

Nous lançons donc un concours de maîtrise d'œuvre pour lequel il faut élire les membres. Nous allons voter à bulletin secret.

Mme Capdevielle : On va bien sûr voter pour ce projet. C'est vrai que M. Etchegaray nous avait manqué mais les débats avaient été encore plus longs ; donc, vous n'avez pas été du tout long, cher collègue et confrère.

Nous allons voter pour ce très beau projet structurant qui va effectivement permettre de pérenniser et d'améliorer considérablement le cinéma d'art et essai à Bayonne, dans le quartier Saint-Esprit où il était déjà installé depuis des années. Ce cinéma, s'il a su, ce qui était un sacré défi, cohabiter sur deux sites, finalement, et trouver son identité, est un des instruments majeurs, non seulement de la diffusion de films de grande qualité et de films vraiment choisis, mais aussi, au-delà du cinéma, d'animations, au-delà du simple aspect cinématographique et culturel. Ce cinéma s'inscrit depuis des années dans la vie du quartier, dans la vie de la ville, et surtout dans un rayonnement, allant très largement au-delà de la simple agglomération. Alors, c'est vrai que pour la salle de l'Atalante restante, vous parliez d'esprit des lieux, moi, je parlais de lieu mythique, d'un lieu où il y a eu énormément de débats, d'échanges. Beaucoup de choses se sont passées à Bayonne et, c'est vrai, on peut penser à une chanson célèbre d'Eddy Mitchell : c'est vrai que quand un cinéma ferme, c'est toujours quelque chose de particulièrement triste mais si c'est pour faire effectivement un projet plus ambitieux, si c'est le prix à payer, bien évidemment, on reviendra probablement sur ce sujet dans les semaines et les mois qui viennent.

Ce que je voulais dire également, c'est que la région Aquitaine soutiendra ce projet de manière importante sur l'investissement, qu'elle a déjà payé l'équipement numérique. Elle s'est positionnée sur l'investissement, la région Aquitaine qui, au-delà de cela, subventionne des festivals et donc soutient vraiment les cinémas de quartier, les cinémas de proximité et les cinémas d'art et essai.

Je voulais terminer mon intervention par ce qu'a déclaré la nouvelle ministre de la culture et de la communication, Mme Aurélie Filippetti, très récemment. Alors qu'elle venait de prendre ses fonctions, au dernier festival de Cannes et s'adressant à l'ensemble de la profession, elle a déclaré que « l'objectif du nouveau gouvernement est principalement un objectif d'éducation artistique, d'éduquer les jeunes au cinéma puis d'amener les jeunes vers les salles indépendantes, d'amener les jeunes vers les salles d'art et essai, que nous souhaitons continuer à défendre. Le cinéma, c'est aussi cette démocratisation, cet art authentiquement, pour ne pas dire le seul art authentiquement populaire, comme le disait, Jean-Luc Godard. Le cinéma, c'est effectivement un art extrêmement populaire, d'ailleurs celui qui coûte le moins cher en accession lorsqu'il faut payer, et auquel chacun de nos concitoyens est attaché ». Mme Filippetti a même déclaré que « le cinéma est une forme de jeunesse éternelle » : c'est dire ainsi que c'est quelque chose qui est important.

On vous a donc communiqué la liste des élus pour notre groupe et sans aucun doute, bien évidemment, mon intervention a pour objectif de vous dire que la Ville obtiendra sur ce dossier, bien monté, naturellement, le soutien de la Région, bien évidemment, et compte tenu des déclarations de la ministre et des orientations du gouvernement, le soutien de l'Etat.

M. le Maire : C'est un investissement sur un quartier sinistré et abandonné par la municipalité. Voilà qui tombe bien et qui va nous permettre de voter maintenant pour les représentants de ce jury pour la maîtrise d'œuvre. Il y a 5 postes de titulaires, 5 postes de suppléants, à la proportionnelle, c'est-à-dire qu'il y en a 4 pour la majorité et 1 pour les oppositions.

Ont obtenu :

Liste présentée par la majorité municipale : 29 voix

Titulaires : Jean-René Etchegaray, François Gouffrant, Bernard Cause, Sophie Castel, Monique Boé.

Suppléants : Marie Demont, Jean Saussié, Dominique Gibaud-Gentili, Philippe Escapil-Inchauspé, Francis Gastambide.

Liste présentée par « Bayonne ensemble » : 7 voix

Titulaires : Mathieu Bergé, Jean-Claude Soudre, Henri Etcheto.

Suppléants : Caroline Thicoïpé, Colette Capdevielle, Déborah Loupien-Suarès.

Sont élus :

Titulaires :

- Jean-René Etchegaray
- François Gouffrant
- Bernard Cause
- Sophie Castel
- Mathieu Bergé

Suppléants :

- Marie Demont
- Jean Saussié
- Dominique Gibaud-Gentili
- Philippe Escapil-Inchauspé
- Caroline Thicoïpé

MM. Ugalde, Barrère ne prennent pas part au vote.  
Adopté à la majorité.

#### **14. Les Escales Marines – Organisation de la manifestation et demande de subvention à l'Agglomération Côte Basque-Adour.**

Mme Demont : La Ville de Bayonne, la Chambre de commerce et d'industrie aux côtés de la région Aquitaine et de la Base navale de l'Adour, ont pris l'initiative d'organiser une manifestation d'envergure, rendez-vous régulier autour du port.

« Les Escales Marines » se dérouleront cette année du 21 au 24 juin prochain sur le quai Edmond Foy et proposeront autour d'un rassemblement de vieux gréements un programme d'activités diversifiées, sur site et dans la ville.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la manifestation et notamment à solliciter auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour la subvention indiquée en note de synthèse.

M. le Maire : C'est la suite des Ecrivains de marine du mail Chaho-Pelletier. Là, c'est sur le quai Edmond Foy, avec des vieux gréements, dont le Bélem, et tout un tas de manifestations pour qu'on n'oublie pas que Bayonne est d'abord un port et qu'il convient peut-être, de temps en temps, de le rappeler, ce que nous essayons de faire, les uns et les autres, auprès des autorités compétentes.

Adopté à l'unanimité.

#### **15. Exposition « Les Enfants Terribles » organisée par l'association Image et Outils – Convention de mise à disposition de l'espace d'exposition du Carré.**

Mme Demont : La Ville a souhaité accueillir à Bayonne, durant la saison estivale, l'édition Aquitaine de l'exposition internationale « Les Enfants Terribles » conçue en 2011 pour la Biennale de Lyon. En contrepartie de l'organisation de cette manifestation, entièrement à la charge de l'association Image et Outils, elle propose une mise à disposition gratuite de l'espace d'exposition du Carré.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : C'est une très belle exposition au Carré Bonnat et je vous recommande de lui y consacrer un moment, vous ne le regretterez pas.

Adopté à l'unanimité.

#### **16. Musée Bonnat-Helleu - Restauration d'oeuvres - Demande de subvention auprès de la DRAC Aquitaine.**

Mme Demont : Dans le cadre de la restauration d'oeuvres décrite en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires, ainsi qu'à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.



## **17. Musée Bonnat-Helleu - Etude de programmation pour son extension et sa rénovation – Demandes de subventions (phase 2).**

M. Etchegaray : Vous connaissez l'objet de la délibération. Je rappelle qu'il s'agit, pour nous, aujourd'hui, de décider de cette programmation et surtout de demander les subventions concernant la phase 2 de cette étude de programmation. Je rappelle le contenu de ce musée, ces collections qui sont particulièrement prestigieuses, chacun les connaît ; le fait aussi que nous avons récemment accueilli le legs Howard-Johnston, avec 200 à 300 nouveaux tableaux ; le fait aussi qu'il s'agit d'un immeuble qui a évidemment souffert des affres du temps : à la suite de différentes intempéries, il a fallu, bien sûr, intervenir. Tout cela a donc amené la Ville à engager un vaste projet d'extension et de rénovation du musée, c'est quelque chose qui est tout à fait exceptionnel. Evidemment, c'est passé par une reprise de quelques peintures mais c'est quelque chose qui est beaucoup plus fondamental et structurant.

Chacun sait que ce travail de programmation s'inscrit dans le plan Musées en région qui a été mis en place par le ministre de la culture, Frédéric Mitterrand, en 2009, que cette opération de restructuration s'inscrit dans le plan Musées 2011 à 2013 et que ces travaux de restructuration et d'extension du musée doivent faire l'objet d'une étude de programmation préalable, bien sûr, avant même que les travaux soient réalisés. Etude de programmation qui porte à la fois sur les collections mais aussi sur l'aspect immobilier (il y a un immeuble, il y a une enveloppe), sur lequel il faudra bien sûr intervenir, et également sur la muséographie, c'est-à-dire un peu la mise en scène de l'ensemble des collections. Le choix du programmiste sera connu en juin prochain. C'est une étude de programmation qui se déroulera en deux phases. La première, qui consistera en une étude préalable de faisabilité technique, financière et architecturale, qui va démarrer à la fin du premier semestre 2012 et qui s'appuiera sur un diagnostic, qui a déjà été réalisé, de la situation de l'existant. Le coût de cette première phase est estimé à 40 000 € HT. La seconde phase démarrera en 2013 pour l'établissement d'un programme technique, détaillé cette fois, de l'opération. Ce sera, bien sûr, l'élément clé du cahier des charges de consultation des maîtres d'œuvre, qui sera lancée ultérieurement. Cette phase d'études est estimée à 100 000 € HT.

Nous avons donc, par délibération de juillet 2011, déjà autorisé M. le Maire à solliciter la DRAC, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, pour la mise en œuvre de la première phase d'études.

Il est proposé aujourd'hui à notre conseil d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de ces mêmes partenaires une subvention au taux le plus élevé possible pour la seconde phase de l'étude de programmation pour l'extension et la rénovation du musée Bonnat Helleu, musée des Beaux-arts de Bayonne, puisque, chacun le sait, la commission scientifique nationale a décidé que le musée Bonnat deviendrait le musée des Beaux-arts de Bayonne, musée Bonnat Helleu.

M. Soudre : Depuis plusieurs années, comme nombre de Bayonnais, nous regrettons que la culture soit de fait la portion congrue de votre politique municipale. Il n'est d'ailleurs pas courant dans cette enceinte de parler culture et même d'art. Pourtant, ce fut le cas récemment, M. l'Adjoint à la culture l'a évoqué, et ce d'une bien étrange façon, sur une question présentée par l'adjoint aux finances, en l'absence de l'adjoint à la culture, lors du dernier conseil municipal.

L'échange concernait notamment le montant des subventions de la compagnie théâtrale « Lézards qui bougent », donnant droit, après coup, à une pleine page dans le journal Sud-Ouest, avec diverses répliques médiatiques ultérieures. Nous n'avons pas pris part au débat car nous avons la désagréable impression que se jouait là un procès instruit à l'encontre d'un monde artistique accusé d'être élitiste, voire responsable des échecs de la démocratisation culturelle. En quelque sorte, le syndrome de la princesse de Clèves sur les bords de l'Adour.

Il était donc important pour nous, au vu de l'actualité locale et du changement politique survenu dans notre pays, de rectifier le tir afin de revenir à nos fondamentaux en matière culturelle.

Venons-en donc à Bayonne où le projet Bonnat-Helleu, consécutif à des travaux lourds et au legs Howard-Johnston nécessitant un nouvel accrochage, concerne la rénovation globale du bâtiment actuel, son extension et la restructuration de la muséographie. Rappelons que le musée est actuellement fermé au public, pour une longue durée.

A Bayonne, en matière de musées, avec nos trois entités historiques, nous connaissons une certaine diversité de taille, de contenu scientifique et culturelle, ou de fréquentation. Pour le musée Bonnat, comme pour les autres, l'exigence doit tendre vers la diversification des publics y accédant, nécessitant un travail d'éducation populaire, visant l'appropriation sociale de la culture.

Rappelons qu'un établissement culturel ne saurait être seulement considéré comme une entreprise commerciale devant répondre à des obligations de rentabilité financière...

M. le Maire : Heureusement !

M. Soudre : ... mais qu'il reste avant tout un établissement scientifique et culturel destiné à toutes et tous. Françoise Cachin, qui est la regrettée directrice des Musées de France et présidente de la Réunion des musées nationaux, disait d'ailleurs : « je rejette le terme de client appliqué aux visiteurs ». Les musées sont des entreprises, c'est une réalité, mais non commerciale.

Nous n'oublierons pas non plus que dans notre ville et dans ses quartiers, nous devons donner un nouvel élan à l'éducation populaire et à l'action culturelle, qu'il permette à chacune et à chacun de s'exprimer au sein de pratiques innovantes, de s'épanouir dans le vivre ensemble, l'ouverture aux autres et la solidarité de tous. Je tiens d'ailleurs à saluer (je pense que M. Millet-Barbé ne dira pas le contraire) une petite manifestation qui devrait avoir lieu ce week-end, qui s'appelle « L'art aux fenêtres », dans le cadre de la MVC Saint-Etienne et l'association Arcad, qui, je pense, va tout à fait dans le sens de ce que je viens de dire.

Rappelons que la culture donne le sens de l'action publique. De façon plus large, l'art, la culture et l'information doivent être au cœur de tout projet politique de transformation sociale et d'émancipation humaine.

M. le Député sortant, nous avons eu malheureusement à connaître...

M. le Maire : Je suis M. le Maire, s'il vous plaît.

M. Soudre : Oui, d'accord.

...ces cinq dernières années, une offensive sans précédent contre le service public de la culture. Les politiques mises en place (je pense que certains, ici, ne me diront pas le contraire) depuis la Libération et le Conseil national de la résistance, avec notamment la création par de Gaulle et Malraux, du Ministère de la culture en 1959, la décentralisation des années Mitterrand/Lang et l'accompagnement, depuis, par les collectivités territoriales, ont été sérieusement mises à mal durant ce dernier quinquennat. En effet, le projet culturel du pouvoir sarkozyste voulait casser le service public et construire sur ces ruines selon trois ordres : l'ordre de l'argent, dans une vision consumériste et individualiste, l'ordre moral, développant une vision passéiste et mercantile du patrimoine et l'ordre du divertissement, en privatisant les medias audiovisuels.

Tout cela s'est traduit par plus de difficultés sociales pour les professionnels, la RGPP et les désengagements financiers, la reprise en main de la radio-télévision publique et la réforme territoriale (vous allez nous dire que vous ne l'avez pas votée) qui met en danger les financements croisés des collectivités.

A court terme (il faut regarder vers l'avenir), le futur gouvernement et le parlement à venir devront engager un vaste débat public national décentralisé et ouvert à tous les acteurs culturels comme l'ensemble des citoyens. Tout ceci doit déboucher sur un cadre législatif en termes d'orientation et de programmation pour l'art, la culture et l'information. Il n'y a pas de politique culturelle ambitieuse sans moyens nouveaux. Le champ culturel est un enjeu primordial et déterminant dans la lutte contre la déshumanisation de la société contemporaine. Seule la culture peut ouvrir la voie de la civilisation : c'est un poncif mais il faut le rappeler.

A l'instar de notre vote de juillet 2011, nous voterons favorablement pour la seconde phase de l'étude de programmation pour l'extension et la rénovation du musée Bonnat Helleu. Espérons qu'il ne faudra pas attendre aussi longtemps que pour le Musée basque, avant d'assister à la réouverture de ce musée.

M. Ugalde : Une première phase d'études a donc été votée, comme on l'a dit, en juillet 2011, sur ce sujet, et voici que nous allons donc voter maintenant pour la sollicitation de nouvelles subventions pour la seconde phase de l'étude de programmation, comme vient de nous l'expliquer Me Etchegaray.

Une visite récente de la commission culture nous a permis de prendre conscience des conditions précaires dans lesquelles certaines œuvres, et non des moindres, sont aujourd'hui conservées au musée Bonnat-Helleu. En définitive, le temps presse, presque autant pour les œuvres que pour le public qui ira les voir ou les revoir.

Rénovation et extension : deux mots qui en soi supposent des choix budgétaires considérables qu'on a, il est vrai, aujourd'hui, du mal à envisager efficacement dans le contexte budgétaire très contraint, réservé à la culture. Le spectre d'une fermeture sine die du style de celle que connut le Musée Basque et de la tradition bayonnaise, plane aujourd'hui sur le musée Bonnat. Avons-nous des informations sur le rythme auquel ces études vont être menées, et pouvons-nous d'ores et déjà, sans pour autant être précis au mois près, bien évidemment, savoir quand une réouverture du musée Bonnat, élément capital de l'attractivité patrimoniale de notre ville, sera proposée au public ?

M. Etchegaray : Je vais commencer par la dernière question d'Yves Ugalde. Dans quel délai ? Je vous disais à l'instant que nous sommes dans le cadre du plan Musées, qui va

se terminer en 2013-2014. Aujourd'hui, l'étude de programmation dont on parle, là, et qui n'est pas achevée puisque la deuxième phase est à lancer, pourra nous permettre d'être un peu plus précis sur le moment où on pourra, effectivement, annoncer la réouverture du musée.

Ce qui est certain, c'est que depuis le moment où on a fermé le musée (c'était en avril, l'année dernière), l'équipe de conservation, (et je vous rappelle qu'elle est dans un exercice particulier, c'est un chantier aujourd'hui) s'est mise au travail avec notre directrice de la culture, Marie-Christine Rivière, et les choses avancent aussi vite que possible. Moi, je constate, je l'ai dit plusieurs fois à M. le Maire, qui demande, bien sûr, une explication sur l'état d'avancement de ce dossier, que nous n'avons pas pris de retard du tout. Vous aurez compris aussi qu'il est question d'une extension et qui dit extension, dit forcément gérer la situation de l'école qui se trouve à côté.

Je dis au passage que nous avons rencontré les parents d'élèves pour les rassurer, d'ailleurs, et pour leur répéter ce que M. le Député-Maire avait déjà indiqué, député en exercice encore, M. Soudre. Ils sont aujourd'hui rassurés, dès l'instant où le cahier des charges de l'étude de programmation dont je parle, celle qui sera fournie également à l'étude d'une maîtrise d'œuvre, indique qu'il faut faire en sorte que l'école qui existe actuellement sur les lieux et qui sous-occupe le bâtiment, chacun le sait, puisse être maintenue sur le site. C'est une demande forte qui a été manifestée par la municipalité, M. le Maire en particulier, et c'est un des éléments forts de ce cahier des charges.

Il n'empêche que ceci explique aussi l'incertitude qu'il peut y avoir, à un semestre près, sur la date à laquelle on pourra rouvrir le musée. Cela ne durera pas dix ans, ce ne sera pas pour 2013 mais peut-être pour 2014 ou 2015.

M. le Maire : C'est toujours hasardeux de faire des prévisions de réouverture d'un musée ; je crois qu'il faut rester prudent, même si on a la volonté de faire en sorte que ce musée Bonnat puisse rouvrir le plus rapidement possible. Il faut d'ailleurs précéder les travaux de la construction des réserves, à côté des archives départementales, sur un terrain qui appartient au Conseil général et qui sera mis à disposition, on verra dans quelles conditions. Nous avons délibéré et les sommes correspondantes sont inscrites au budget : il y en a quand même pour 2,2 M€.

Aujourd'hui, nous conservons ces œuvres dans des conditions extrêmement précaires, qui ne sont pas satisfaisantes et nous devons d'abord construire des réserves. Mais cela ne nous empêche pas de travailler, bien entendu, sur la programmation de ce qui va se passer ensuite en matière de requalification et d'extension du musée lui-même.

On travaille donc sur cette affaire, qui est compliquée. Toute l'équipe du musée est mobilisée, toute l'énergie de Jean-René et de Marie-Christine également, pour faire en sorte que ce dossier ne prenne pas de retard. Et nous espérons que les financements importants, très conséquents, qui vont être nécessaires, pourront être obtenus. On pense que c'est à peu près une dépense de l'ordre de 12 M€ pour la rénovation, l'agrandissement et la restructuration du musée Bonnat. Si on ajoute 2,2 M€ pour les réserves, on arrive à presque 15 M€ et on ne les trouve pas aujourd'hui facilement, vous vous en doutez. J'avais réussi, avec M. Mitterrand, à faire inscrire ce musée dans le cadre de la rénovation du plan Musées, ce qui, bien entendu, nous permet d'obtenir, a priori, des financements. A quel niveau ? On ne le sait pas encore. Mais, enfin, on est au moins inscrit dans ce label, sans lequel nous aurions beaucoup de peine aujourd'hui à trouver des financements d'Etat nécessaires pour des dépenses qui vont être très conséquentes.

Voilà ce que je peux dire sur ce musée Bonnat-Helleu auquel nous sommes tous très attachés.

Quant à M. Soudre, je le remercie des leçons qu'il nous donne régulièrement, ponctuellement, sur tel ou tel sujet. J'en prends bonne note ; j'essaie d'apprendre et de comprendre, pas tout mais avec beaucoup d'attention. Et je le remercie de son intervention.

Adopté à l'unanimité.

### **18. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre d'Achille Zo à la Réunion des musées nationaux à Paris et à la Fondation Mapfre à Madrid.**

Mme Touraton : Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité par la Réunion des musées nationaux et par la Fondation Mapfre à Madrid pour le prêt d'un tableau d'Achille Zo, d'une valeur d'assurance de 20 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

### **19. Médiathèque - Prêt d'œuvres au Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque.**

Mme Touraton : En vue d'une exposition, la médiathèque est sollicitée par le Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque pour le prêt de diverses œuvres, pour une valeur d'assurance totale de 80 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette exposition.

Adopté à l'unanimité.

## **EDUCATION ET VIE SOCIALE**

### **20. Sectorisation des écoles publiques – Définition des périmètres scolaires.**

M. le Maire : Je crois qu'une erreur a été commise au dernier conseil municipal puisque ce n'est pas le maire qui peut décider d'un certain nombre de choses sur ce sujet de sectorisation mais le conseil municipal. D'où cette délibération, qui ne change rien à la délibération précédente.

M. Jaussaud : C'est simplement la définition géographique des périmètres.

Par délibération du 29 mars 2012, le conseil municipal a adopté le règlement des inscriptions scolaires, qui énonce les nouvelles modalités de prise en compte des demandes de scolarisation des élèves dans les écoles publiques bayonnaises et dont l'essentiel consiste en la mise en place d'une sectorisation des écoles, à compter de la rentrée de septembre 2012.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer, conformément à l'article L.212-7 du code de l'éducation, le ressort des établissements scolaires précités et de fixer pour ce faire les limites des périmètres scolaires, telles que définies dans les tableaux annexés à la note de synthèse.

M. Etcheto : Bien évidemment, nous avons adopté le principe de la sectorisation lors de la délibération du dernier conseil municipal. Nous approuvons cette délibération, nous voterons en sa faveur sur le plan concret de la sectorisation. Simplement, un petit appel que, je pense, vous partagerez car il s'agit d'une période de mise en place toujours un petit peu délicate ; donc, on appelle bien évidemment les services, en particulier à beaucoup d'informations, à beaucoup de pédagogie, à beaucoup de souplesse et de clarté dans la formation des parents. Il faut faire rentrer ce nouveau système dans les mœurs et essayer de susciter l'adhésion la plus profonde possible.

M. le Maire : Je vous remercie. On partage tout à fait cet avis. C'est d'ailleurs, je crois, ce que nous faisons parce que tout changement induit bien entendu des malentendus. Donc, il faut effectivement être extrêmement pédagogue. On a vu sur d'autres choses, il y a deux ans maintenant, qu'il y avait des difficultés : le paiement des cantines, vous faisiez allusion à cela. Il faut être extrêmement précis et pédagogue vis-à-vis des gens qui sont concernés par cette sectorisation. Et je compte bien entendu sur Marie-Christine Dumas, qui est absente aujourd'hui, et sur tous les services pour faire en sorte qu'on soit très disponible, très ouvert, dans l'information à toutes les familles concernées.

Adopté à l'unanimité.

## **21. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales pour les services périscolaires municipaux.**

M. Millet-Barbé : La ville de Bayonne propose aux familles des enfants scolarisés dans les écoles maternelles publiques un accueil périscolaire. La Caisse d'allocations familiales accompagne la Ville à ce titre, par le versement d'une prestation de service dont les modalités sont réglées dans la convention conclue pour les années 2012 à 2015. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

## **22. Enfance et jeunesse - Avenant au Contrat Educatif Local (CEL) pour l'année 2012.**

M. Millet-Barbé : Au regard du bilan positif de l'ensemble des actions organisées dans le cadre du contrat éducatif local, telles que les Tickets Découvertes et les activités sportives après l'école et le mercredi après-midi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au Contrat éducatif local, nécessaire au renouvellement de ce dispositif pour l'année 2012.

Adopté à l'unanimité.

### **23. Convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civil volontaire.**

Mme Bisauta : La ville avait conclu une convention de partenariat avec l'association Unis-Cité, d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Ce dispositif ayant donné satisfaction, une nouvelle convention est proposée, d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune de Bayonne, le CCAS de Bayonne et l'association Unis-Cité.

M. le Maire : Donc, reconduction du dispositif qui a donné satisfaction.

Mme Bisauta : Juste une petite précision. Les diplômes civiques vont être remis le 29 juin aux jeunes qui sont en fin de service civique. Je pense que Martin Hirsch reviendra à Bayonne pour cette occasion.

M. le Maire : Il sera bien accueilli.

M. Bergé : Il se trouve que dans ma structure, également, nous employons des jeunes en service civil volontaire et nous avons été confrontés à un changement lié à des réductions budgétaires. Je voudrais savoir si la Ville de Bayonne voudrait s'associer à une demande que j'ai pu faire à Martin Hirsch également. Au début, les contrats de service civil étaient davantage des contrats de douze ou neuf mois. A cause de la situation du chômage et afin de faire passer de plus en plus de jeunes dans le service civil, ils offrent maintenant des contrats de six mois. Souvent, ce sont des jeunes soit qui n'ont pas de qualification, soit qui font leur service civil après leurs études. Nous, on a remarqué dans notre structure que si on fait signer des contrats de six mois, cela ressemble davantage à un stage comme ils auraient pu le faire auparavant et cela perd toute la valeur ajoutée du service civil.

J'ai eu l'occasion de faire une note à Martin Hirsch pour lui dire que le service civil avait tout son intérêt pour des périodes supérieures à six mois. Donc, je voudrais savoir si c'est l'avis que partage Mme Bisauta et si vous seriez d'accord pour porter également cette revendication auprès de Martin Hirsch.

M. Millet-Barbé : On n'a aucune espèce d'info concernant ce genre de chose. On est parti sur un renouvellement...

Mme Bisauta : Si on peut avoir la note de ce qui a été écrit, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse la reprendre à notre compte pour en discuter avec lui. Il est probable, effectivement, qu'un stage plus court leur permette moins de s'installer dans un travail... Certains sont quand même un petit peu en difficulté de resocialisation et de reprise par rapport à une vie professionnelle. Moi, je crois que sur le fond, il n'y a pas de problème. Si on a quelques arguments, on s'associe tout à fait.

M. le Maire : Il faut des arguments et il faut de l'argent.

M. Millet-Barbé : Il est évident que vous avez raison de souligner que si cela se réduit à six mois, à 450 € de salaire par mois, c'est exactement ce que perçoivent les jeunes qui font des stages de plus de trois mois. En effet, cela n'a pas beaucoup de sens et il faut

impérativement qu'on obtienne des contrats au moins équivalents à ceux qu'on a signés précédemment, c'est-à-dire d'une année.

M. le Maire : En tous les cas, pour ce qui nous concerne, c'est un an.

M. Millet-Barbé : Neuf mois, deux fois neuf mois.

Adopté à l'unanimité.

## ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

### **24. Muséum d'histoire naturelle – Enrichissement et restauration des collections – Demandes de subventions.**

Mme Gibaud-Gentili : Dans le cadre de ses prochaines expositions et de sa mission de conservation des collections, le muséum d'histoire naturelle va être amené, à partir de mai 2012, à procéder à des acquisitions et à restaurer une partie de ses collections.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et de la région Aquitaine, les subventions aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : C'est la première fois que je vois associés muséum d'histoire naturelle et enrichissement. J'en suis heureux.

Adopté à l'unanimité.

### **25. Convention de gestion du site des barthes de l'Urdains entre le SMAZA, l'Agglomération et la Commune de Bayonne.**

Mme Gibaud-Gentili : Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo (SMAZA), qui regroupe la Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour et la Communauté de Communes Nive-Adour, prévoit l'implantation d'une zone d'activités à vocation commerciale d'envergure régionale sur le secteur dit d'Ametzondo, sur les communes de Bayonne, Mouguerre et Saint-Pierre-d'Irube.

Au regard des objectifs poursuivis qui, au-delà des strictes mesures de compensation, visent à renforcer le réseau des sites naturels de la Nive aval et à structurer la trame verte et bleue de la commune et de l'agglomération, il est demandé au conseil municipal d'adopter les dispositions de la convention de gestion des barthes de l'Urdains et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

## ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

### **26. Installation d'un système de vidéoprotection sur différents sites – Demande de subvention.**

M. Millet-Barbé : Par délibération du 16 février 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans le quartier Saint-Esprit. Dans le même objectif d'apporter un dispositif technique de lutte contre la petite délinquance, il est nécessaire d'installer un système de vidéoprotection sur



trois autres sites bayonnais (place Pontrique, secteur de la Poterne, parc de stationnement de Glain), le budget nécessaire étant estimé à 80 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50 % de la dépense, soit 40 000 €, auprès du FIPD.

M. Etcheto : Peut-être avant, deux petites remarques qui me sont inspirées par les échanges précédents. Je ne crois pas que le terme de député sortant soit particulièrement injurieux, il ne me semble pas. Comme on est en plus dans la période de campagne officielle, à mon avis, il peut même être assez approprié.

Ensuite, je pense qu'il faut quand même être assez bien assis pour entendre reprocher, tout à l'heure, à Mathieu Bergé, de mêler politique nationale et politique locale, quand on vous voit en campagne, M. le Député-Maire, en ce moment, quand on voit en particulier vos affiches, où, pour donner un peu de contenance à votre candidature à la députation, vous faites rajouter, et de manière si grossière, le logo de l'Agglo sur la photo.

Venons-en aux caméras. Tout le monde l'a évidemment en tête et vous en faites le rappel dans ce texte, cette délibération vient après celle prise lors du dernier conseil municipal sur l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le quartier Saint-Esprit.

Cet enchaînement nous inspire une première réflexion : manifestement, vous vous êtes engagé, vous engagez la Ville dans une démarche et une logique dangereuses et assez perverses dont il y a lieu de s'inquiéter (nous en avons déjà parlé)... On a l'impression, Monsieur le Maire, de vous voir gagné par une nouvelle marotte, une nouvelle « tocade », la vidéosurveillance. Le précédent de Saint-Esprit est un mauvais précédent puisqu'il appelle forcément la multiplication, voire la généralisation sans discernement des caméras dans une sorte de dérive sans fin dont vous n'avez pas su poser les limites d'emblée. Et l'on peut d'ores et déjà prévoir la répétition régulière de délibérations de ce type dans les conseils municipaux à venir...

Je ne souhaite pas rentrer dans les détails, mais la vidéosurveillance n'est pas un outil anodin, nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer. Elle renvoie à une conception inquiétante de la société, notamment du point de vue des libertés publiques, et elle tend plutôt à susciter ou amplifier les paranoïas individuelles ou sociales qui vont à l'encontre de ce que devrait être une société sereine. Je ne développerai pas plus sur ce thème...

Quant à l'efficacité réelle de la vidéosurveillance, on en sait bien toutes les illusions et toutes les limites : la plupart du temps, elle déplace les problèmes qu'elle était censée traiter... La vidéosurveillance, c'est bien souvent de la sécurité illusoire ou de la sécurité low cost, celle qui prétendrait compenser la baisse des effectifs, la disparition de la police de proximité et la déshumanisation du service public.

Une fois rappelées ces réserves de fond, venons-en aux situations concrètes que vous prétendez traiter, ici, au moyen de la vidéosurveillance. Elles appellent en réalité une position nuancée. À notre sens, en effet, les dispositifs que vous êtes en train de mettre en place relèvent de natures et de problématiques bien différentes, et que l'on ne devrait pas traiter comme un tout.

A Saint-Esprit, nous l'avons exprimé lors de la dernière séance et nous le redisons aujourd'hui, l'installation de caméras est un mauvais choix : c'est un choix de faiblesse, destiné à répondre à une émotion ou à des ressentis sur une ambiance urbaine

certainement dégradée, mais pour laquelle la vidéosurveillance ne pourra apporter aucune solution de fond ; c'est pourquoi nous avons voté contre.

Le cas du passage de la Poterne, dont il est question aujourd'hui, est tout à fait différent : il s'agit ici de sécuriser l'accès au parking Paulmy, très isolé par sa configuration, pour favoriser son utilisation à toute heure. Dans ce cas précis, la vidéo peut répondre en effet à cet objectif précis. Si la délibération avait concerné ce seul secteur, nous aurions voté favorablement.

Enfin, le carrefour Pontrique/Pannecau relève encore d'une autre nature : il s'agit ici d'installer un outil de surveillance d'un secteur où sont commis, de façon récurrente, des actes délictueux et des agressions. Il s'agit donc d'un cas de figure où les caméras pourraient aider les résolutions d'affaires. Mais enfin, il ne faut pas se bercer d'illusion : l'installation de caméras n'aboutira in fine qu'à déplacer les lieux de trafic dans les rues voisines. Cautère sur jambe de bois, certainement, donc ...

Pour nous faire une opinion plus précise, nous aurions eu besoin, Monsieur le Maire, d'entendre les avis par exemple des autorités policières ou judiciaires sur la question... Dans ce cas de figure-là, notre position est donc réservée en l'état actuel de notre information. Si la délibération avait porté uniquement sur ce secteur, nous nous serions abstenus.

Au total, et puisque vous nous proposez de voter conjointement sur les trois dispositifs, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. En fin de compte, notre abstention traduit également, sur ces questions de vidéosurveillance, une position bien différente de la vôtre. Dans le principe, nos réserves tiennent d'une part à la faible valeur civique de l'outil et au fait que nous le considérons également comme un instrument à l'efficacité le plus souvent illusoire, et auquel on ne devrait avoir recours qu'avec beaucoup plus de discernement et de recul critique que vous ne le faites.

M. Aguerre : Voilà donc aujourd'hui une délibération tellement attendue depuis le conseil municipal au cours duquel une grande partie des élus de votre majorité a voté pour l'installation de caméras de vidéoprotection au quartier Saint-Esprit. Tellement attendue, en effet, car au cours de ce conseil municipal, vous avez ouvert une porte. Cette délibération, je l'attendais mais je ne pensais pas qu'elle viendrait avec autant de rapidité. C'était sans compter sur la capacité de réaction d'une poignée de nos concitoyens, fascinés par le tout sécuritaire, motivés par la peur de l'autre, comme c'était le cas dans le quartier Saint-Esprit.

J'aurais éventuellement pu approuver l'installation d'une caméra à la Poterne afin de rassurer les utilisateurs du parking Paulmy ; mais ce toujours plus m'étonne et m'inquiète. Allez-vous à chaque fois céder à la pression de quelques riverains ? Allez-vous par là-même accréditer systématiquement l'impression d'insécurité véhiculée par quelques-uns alors que le plus grand nombre a l'impression contraire, à savoir que Bayonne est une ville tranquille, sûre et dans laquelle aucun constat de délinquance accrue n'est à déplorer.

Nous sommes précédemment passés par le quartier Saint-Esprit, nous voilà donc aujourd'hui au Petit-Bayonne. Vous et votre équipe avaient travaillé pour apaiser la vie nocturne de ce quartier, essentiellement la vie nocturne d'ailleurs, ou peut-être malheureusement, mais cela est un autre débat.

En tant qu'élus bayonnais, soucieux du bien-être et du bien-vivre de mes concitoyens, c'est avec beaucoup de patience que j'attends le bilan d'étape de ce travail. Il est à croire que vous préjugez, vous, déjà, de ce bilan et que vous êtes assez dubitatif sur le résultat des actions de prévention mises en place en acceptant d'installer des caméras de vidéoprotection dans ce quartier.

Ce n'est pas à vous, M. le Maire, que je vais apprendre qu'il vaut mieux recoudre proprement une plaie plutôt que d'entasser dessus toute une série de pansements. Un groupe de riverains vient toquer à votre porte, plus particulièrement à celle de Christian Millet-Barbé, vous demande un pansement supplémentaire et vous cédez à son injonction. Cela est regrettable car il me semble qu'il eut été plus judicieux de les informer, de leur expliquer tout le travail qui a été mis en place sur ce quartier et de leur donner un nouveau rendez-vous dans quelques mois pour faire un bilan partagé. Cette démarche m'aurait semblé plus respectueuse du travail qui a été accompli en amont et des personnes qui y ont participé.

Au cours de la dernière réunion de préparation de ce conseil municipal, on nous a parlé de vitrines brisées. Bien sûr, nous le regrettons tous mais ce ne sont pas quand même les premières vitrines brisées à Bayonne. Gageons que, sachant cela, va se constituer un groupe de commerçants de rues piétonnes et qu'ils vont vous demander d'installer une vidéoprotection dans ces mêmes rues. On nous a également parlé de dealers qui feraient leur commerce au vu et au su de tous sur la place Pontrique. Inquiétés par ces caméras, les dealers iront place Saint-André ; vous installerez des caméras sur cette place : ils partiront rue des Tonneliers ; vous installerez des caméras dans cette rue : ils iront place Lacarre ; un groupe de riverains de cette place viendra toquer à votre porte pour vous demander d'installer des caméras et vous le ferez.

Et, là, je n'aimerais pas être à votre place, M. le Maire, car vous avez ouvert une porte que vous aurez bien du mal à refermer. Vous avez également ouvert une ligne budgétaire que vous aurez bien du mal à clore. En effet, depuis plusieurs conseils municipaux, vous nous dites qu'au vu de la crise, il faut être très prudent avec les finances de la ville, qu'il faut gérer au plus près et faire des économies. Or, en deux conseils municipaux, tous nos concitoyens paieront 75 000 € pour une chose qui n'est réclamée que par une poignée d'entre eux.

Vous nous avez dit qu'il n'y aurait aucun coût de fonctionnement et j'ai quand même du mal à y croire. Je suis convaincu en revanche qu'il y aura certainement un coût d'entretien. Et j'ose espérer que ce ne sont pas les 700 000 € économisés sur les fêtes de Bayonne qui serviront à payer cette note, et celles à venir car je fais le pari que d'autres viendront, car, à mon avis, il y a beaucoup mieux à faire avec.

Je voudrais également parler de la dénomination que l'on donne actuellement à ces caméras pour les rendre plus politiquement acceptables, à savoir caméras de vidéoprotection au lieu de vidéosurveillance.

Dans cette délibération, pour justifier l'installation de ces caméras, on nous parle aussi de mauvaise utilisation de conteneurs enterrés : en plus clair, de dépôts sauvages des ordures ménagères. Certes, les gens qui ne déposent pas leurs ordures dans les conteneurs doivent être verbalisés, tout comme d'ailleurs ceux qui laissent faire leur chien sur le trottoir. Et vous appelez cela de la vidéoprotection ? Moi, j'appelle cela, tout simplement, de la vidéosurveillance. Là est une dérive possible : elle est inscrite, noir sur blanc, dans cette délibération.

En conséquence de quoi je demande que cette phrase soit retirée de cette délibération. Je demande également que soit mise en place une charte d'utilisation de ces caméras puisque vous les jugez incontournables, charte dans laquelle pourrait être précisé, entre autre, qui aura accès à ces images et selon quel protocole. Et pour terminer, une fois que ces caméras seront installées, parce que vous les jugez toujours incontournables (j'imagine qu'une grande majorité de vos élus votera pour cette délibération), je vous demande, M. le Maire, de bien vouloir organiser pour tous les conseillers municipaux une visite de ces installations.

M. Millet-Barbé : Vous avez fait allusion au dispositif que nous avons mis en place pour pacifier, si tant est qu'il faille pacifier quelque chose, en tout cas faire en sorte que les choses se déroulent le mieux possible, les fins de semaines, à Bayonne, notamment sur le quartier du Petit-Bayonne mais aussi du Grand-Bayonne. Ce système fonctionne parfaitement. On va effectivement faire un point très vite puisqu'on avait pris l'engagement, d'abord de démarrer le dispositif en octobre, ce que nous avons fait, et de l'achever en juin. Et, évidemment, à l'issue de cette période de huit/neuf mois, nous allons faire un compte-rendu précis.

Justement, en s'appuyant sur cette expérience de la rue Pontrique, nos observations, c'est-à-dire celles des jeunes du service civique, celles de la police nationale, bien entendu, celles de la police municipale qui circule également le soir, des élus qui font les marauds le vendredi et le samedi (dont je fais évidemment partie), d'Ardevie, bien entendu, sont qu'à cet endroit précis, il y a évidemment un point de fixation du côté de l'insécurité qui est extrêmement important. Pour avoir vu personnellement le deal s'organiser devant tout le monde, à partir d'un certain nombre de jeunes qui sont, malheureusement pour eux, encadrés par des moins jeunes, peu recommandables, croyez-le bien, je ne peux pas en dire plus compte tenu qu'en disant plus de choses, je dirai ce que la police nous dit : « il est hors de question d'aller plus loin », mais des gens, notamment, qui ont un passé judiciaire lourd, il est impossible qu'on continue à tolérer ce genre de chose.

Deuxièmement, vous parlez de sentiment d'insécurité. Le sentiment d'insécurité se traduit par des faits : des commerçants qui, aujourd'hui, témoignent de ce que leur activité commerciale ne peut pas se dérouler normalement, y compris dans la journée. Je ne parle pas uniquement de la nuit, je parle de la journée, avec des actes de violence devant les commerçants et chez les commerçants, dans les commerces eux-mêmes ; vous parliez de bris de vitrines, il y a bien d'autres exemples encore à citer dans ce domaine-là.

On a donc affaire à une bande organisée qui rackette, effectivement, parce qu'on parle de deal mais il n'y a pas que le deal. Il y a aussi du racket, de la violence : ils terrorisent un certain nombre de jeunes qui viennent faire la fête et qui la font dans le meilleur esprit possible. Et donc, là, il faut traiter ce problème. Le déplacer ? Vous croyez qu'on va déplacer le problème, c'est faux. Pourquoi ? Parce que c'est effectivement là le carrefour de la fête et c'est là que cela les intéresse : ils veulent être là et pas ailleurs, certainement pas deux ou trois rues plus loin.

M. Aguerre, que les consommateurs iront sans doute les chercher un peu plus loin, c'est tout à fait probable, mais l'insécurité qu'ils génèrent dans cet endroit précis de la fête, qui est le cœur de la fête, on ne l'aura plus ou on l'aura beaucoup moins.

M. le Maire : On peut parler de cela pendant des heures. C'est un sujet qui prête à polémique. J'observe qu'aujourd'hui, il y a de la vidéoprotection pratiquement dans toutes les villes de France, de droite ou de gauche. Il y a dix-sept ans que je suis maire, je ne peux pas dire que je sois un fada de ces systèmes-là, qui existent depuis bien longtemps, mais, enfin, on arrive à un moment où il y a quand même des évolutions sociétales qui nous amènent à nous dire que ce qui marchait bien avant, ne marche pas forcément bien et qu'il faut essayer de dissuader parce que le but, bien entendu, c'est de dissuader.

Je n'ai pas l'intention d'en mettre partout mais il y a quand même un certain nombre de points un petit peu difficiles dans cette ville où, de façon très répétitive, nous recevons des courriers et des pétitions. D'ailleurs, elle n'est pas là pour en témoigner mais Mme Pibouleau-Blain, qui a passé presque une journée à lire toutes les pétitions que je recevais sur Saint-Esprit, a été édifiée parce qu'elle n'imaginait véritablement pas quelle montée de mécontentement il y avait sur ce quartier. Je tiens le parapheur à votre disposition : vous pourrez constater que je n'ai rien inventé, que c'est un constat et que je suis bien obligé, en tant que maire, de veiller à la sécurité de mes concitoyens. Et même si ce sont des sentiments d'insécurité, ils sont nouveaux et il faut en tenir compte.

Je vous le répète, je ne suis pas un fada de tout cela mais je pense qu'il y a un moment où il faut essayer de voir si on ne peut pas, au moins à titre expérimental, apaiser certains endroits. Mais on ne va pas en mettre partout, c'est évident. Pour ma part, pour la place Pontrique, aujourd'hui, je ne vois pas ce qu'on peut proposer de plus.

En dehors de cela, on vit aujourd'hui dans un monde où on est sous surveillance permanente, où qu'on aille, ne nous trompons pas. On n'entre pas dans un supermarché sans avoir son image prise par une caméra vidéo. La ville de France où il y en a le plus au nombre d'habitants, c'est Lyon. Je lis beaucoup sur ces sujets-là. On ne va pas polémiquer. Je comprends ce que dit M. Aguerre, je comprends ce qu'a dit M. Etcheto. Ils apportent une petite touche d'emballage normal venant de l'opposition ; ils posent des questions qui sont des questions qu'on peut poser. J'essaie de répondre en ne pensant qu'à mes concitoyens. Je le répète, je ne suis pas un fada de tous ces systèmes. J'espère simplement qu'ils seront efficaces et s'ils le sont, c'est que nous aurons eu raison de les mettre en place, c'est tout. Moi, ce qui m'intéresse, c'est la sécurité de mes concitoyens et le sentiment qu'on peut se déplacer dans cette ville, en certains endroits notamment et à certaines heures, sans craindre un certain nombre de désagréments.

De toute façon, de deux choses l'une : ou bien le ministère de l'Intérieur, avec M. Valls, va supprimer ces subventions de 50 % sur les vidéoprotectons, ou bien il va les maintenir. S'il les supprime, c'est qu'il considérera que cela n'a pas de sens et s'il les maintient, c'est qu'il y a probablement quelques raisons de les maintenir.

M. Aguerre : J'entends tout à fait le fait que vous me disiez que vous comprenez ce que dit Henri Etcheto et ce que je dis moi-même. Ce que je ne comprends pas, c'est ce que dit Christian Millet-Barbé : j'ai vécu pendant vingt ans dans le Petit-Bayonne, c'est loin d'être ce qu'il décrit.

M. Millet-Barbé : Il faut y revenir, M. Aguerre.

M. le Maire : Nous sommes partis dans un débat qui peut durer jusqu'à une heure du matin, cela ne fera rien changer aux convictions des uns et des autres. On perdra notre temps, on va s'engueuler. Pourquoi faire ? Il y a une décision qui est prise. Vous

manifestez votre sentiment, et Dieu merci que vous avez le droit de le faire, vous êtes dans l'opposition pour cela.

Mme Capdevielle : C'est vrai que c'est quand même une question très importante parce que c'est une orientation nouvelle que vous donnez dans notre ville. C'est normal qu'il y ait un débat et que les élus puissent s'exprimer. Moi, je veux simplement apporter un éclairage complémentaire à ce qu'a dit Henri Etcheto et également à ce qu'a dit Jérôme Aguerre.

C'est vrai qu'on parle de deux endroits spécifiques : le Petit-Bayonne et le parking de Glain. Il faut voir également comment l'aménagement de ce parking, l'aménagement de ce lieu, a été pensé et où on a juxtaposé à la fois une maison des associations, un restaurant chinois et une discothèque dans laquelle, on le sait, on accueille des mineurs...

M. le Maire : Les gens du voyage, c'était beaucoup mieux ; on avait la paix. Vous avez raison, Madame.

Mme Capdevielle : ... dans laquelle on sert de l'alcool à des gens qui ont déjà beaucoup bu. Tout cela se sait parfaitement. Donc, de deux choses l'une : soit, il y a, et on le constate, des infractions qui sont commises et auquel cas, bien évidemment, je suppose que les élus responsables que vous êtes ont immédiatement prévenu Mme le Procureur de la République et les services de police pour interpellier les gens qui dealent, soit il y a effectivement, et il y a probablement un peu des deux (la vérité est probablement entre les deux), un très fort sentiment d'insécurité, notamment pour ce qui concerne également ce parking de Glain, le soir, puisque beaucoup de personnes s'y garent pour rejoindre leur lieu d'habitation.

J'aurais une position un peu médiane : s'il y a des difficultés et qu'elles sont avérées, il n'est pas question de les nier mais il n'est pas question non plus de les traiter avec angélisme, on n'est pas là pour ça.

Il y a aussi également, comme ailleurs (récemment, le conseil municipal de Bordeaux a eu, à la suite d'événements absolument tragiques, l'occasion d'évoquer ces questions) des questions qu'on doit évoquer en conseil municipal. Quelque chose qui est peut-être beaucoup plus dramatique, que l'on voit à Bayonne, concerne une alcoolisation massive, notamment des jeunes. Et ce ne sont pas des caméras qui vont modifier tout cela. Et c'est vrai qu'il faut réellement se poser des questions parce qu'il y a effectivement des situations de violence qui sont liées à l'alcool et des phénomènes qui sont, M. le Maire le disait, complètement nouveaux et qui dépassent aujourd'hui, je crois, les élus que nous sommes parce que ce sont des phénomènes urbains que l'on voit beaucoup dans les centres-villes, qui nous interrogent et sur lesquels on n'a pas aujourd'hui, franchement, que ce soit les uns ou les autres, de réponse. On tâtonne beaucoup et la réponse par la vidéosurveillance n'est probablement pas la meilleure réponse, sauf à considérer que dans certains endroits, comme Henri vous l'a dit, c'est une réponse qui peut être adéquate : donc, on n'a pas de dogmatisme par rapport à cela.

Simplement, on voit un petit peu, quand même, les choses différemment. C'est vrai qu'il y a quelques mois, on avait eu un débat qui est important parce que cela concerne vraiment le devenir de notre ville, et notamment la situation des gens qui y habitent et de ceux qui y viennent aussi pour faire la fête.

On a donc des enjeux qui sont quand même croisés et nombreux. D'abord, on a des mineurs et des jeunes majeurs qui se mettent en grand danger : et là, il y a un vrai problème de santé publique, on ne peut pas le nier. Cela, c'est être responsable quand on est élu, on ne peut pas passer à côté et on doit le traiter. On a des jeunes en très grande difficulté : il y a la drogue, mais il y a surtout l'alcool, il ne faut pas le nier. Et on a quand même un vrai problème par rapport à cela. C'est un sujet tabou que peu de personnes veulent vraiment voir en face, réellement, réellement.

Il y a ensuite, et c'est normal, vous avez rénové, de nouvelles populations, celles qu'on surnomme habituellement « les bobos » qui viennent vivre dans ce quartier et attendent aussi de l'authenticité. Ils veulent bien que ce soit populaire mais ils ne veulent évidemment pas certaines situations. Bien sûr, cela aussi, c'est également à prendre en compte.

Il y a ensuite, bien évidemment, une revitalisation et une mise en attractivité du Petit Bayonne, qui a été, on le sait, un peu abandonnée depuis des années.

Il y avait une commission extra-municipale, nous avons souhaité y participer mais, malheureusement, vous nous en avez évincé. C'est quand même dommage parce que, justement, on aurait aimé beaucoup y participer avec vous.

Alors, on continue à penser qu'en fait, il faut déployer toute une panoplie de dispositifs, de prévention d'abord...

M. Millet-Barbé : C'est ce que nous faisons.

Mme Capdevielle : ...ensuite de concertation, ensuite de contrôle et ensuite de répression.

Sur la prévention, si vous le permettez, c'est vrai qu'il faut travailler plus avec les jeunes, avec les parents, comme vous l'avez fait mais pas suffisamment, avec des campagnes d'information. A notre avis, il faut intervenir plus à la source, c'est-à-dire directement dans les collèges, non seulement avec des professionnels mais également avec les jeunes, comme cela se fait dans beaucoup de villes, c'est-à-dire que les médiateurs qui y vont directement, ce sont les jeunes directement concernés. Or, à Bayonne, dans une ville de 45 000 habitants, il est quand même dommage qu'il n'y ait pas un conseil municipal de la jeunesse, un conseil municipal des jeunes, qui pourrait justement s'emparer de ce sujet et qui pourrait être force de propositions, des jeunes qu'on impliquerait directement dans cette situation et dans ces difficultés. Ce n'est pas une proposition jetée en l'air, c'est une proposition directe qui vous est faite pour la rentrée. Simplement, vous pouvez très bien y réfléchir.

Ensuite, sur les questions d'alcool, il est quand même inadmissible de constater qu'à Bayonne, on vend de l'alcool à des mineurs, on le constate tous. Il n'est pas normal également que des bars continuent (on le voit car on sort tous dans les rues de Bayonne) à servir à boire à des personnes, mineures ou majeures, peu importe, la question n'est pas là, alors qu'elles sont manifestement ivres.

Il n'est pas normal non plus, et on peut se poser des questions, que l'on continue à consommer autant sur la voie publique. Il y a des communes là aussi qui ont eu d'autres réflexions...

M. Millet-Barbé : On traite les parkings, il n'y a plus d'apéros géants.

Mme Capdevielle : On ne traite pas forcément en mettant des caméras, on peut traiter les choses différemment.

M. Millet-Barbé : Vous ne savez pas ce qu'on fait.

Mme Capdevielle : Bien sûr que je sais ce que je dis. Pourquoi, vous pensez être les seuls à savoir et à voir ? Mais tout le monde voit. Simplement, vous pensez être les seuls à avoir les bonnes solutions.

Autre proposition : les fameux gobelets. On vous l'a proposé. Gobelets en plastique, verre en verre ; il faut effectivement passer au verre réutilisable.

Ensuite, bien évidemment, s'il y avait d'autres animations, on vous le dit et on vous le redit, s'il y avait dans ces quartiers une autre offre culturelle, une offre plus diversifiée, bien évidemment, la jeunesse pourrait se livrer à autre chose.

On continue à faire toutes ces propositions qu'on vous a faites, on vous redemande une nouvelle fois de pouvoir participer. C'est vrai qu'on est très gêné par l'orientation que prend notre commune par ces choix qui ne sont pas les bons et on est toujours prêt à participer avec vous. Dommage quand même que vous sembliez être les seuls à penser détenir la vérité et le savoir-faire.

M. le Maire : Vous savez, Mme Capdevielle, c'est plus facile de faire un discours de cinq minutes sur ces questions-là que de les régler.

Mme Capdevielle : Ah, non...

M. Aguerre : A la fin de mon intervention, j'ai fait trois demandes. Je voudrais savoir si vous allez dans leur sens, à savoir s'il était envisagé de mettre en place la création d'une charte d'utilisation de cette vidéosurveillance.

M. le Maire : Il y a une réglementation très stricte.

M. Aguerre : D'accord.

M. le Maire : Je crois que cela mériterait quand même qu'on donne de l'information à nos collègues ; il faut leur faire un dossier pour qu'ils sachent exactement ce qu'on fait de ces images, par où elle transitent parce que c'est codifié à un point que vous n'imaginez pas.

M. Aguerre : On va dans ce sens-là quand je vous ai demandé aussi s'il était possible d'organiser une visite des installations une fois qu'elles seront mises en place.

Enfin, ce qui me dérangeait dans le libellé de la délibération, c'est quand même cette notion de vidéosurveillance quand on parle de conteneurs, qui, quand même, me dérange beaucoup : là, on n'est plus dans la vidéoprotection, on est dans la vidéosurveillance.

M. le Maire : Pour moi, les conteneurs, c'est des conteneurs : il y a des sacs à côté. Je ne sais pas s'il y en aura demain ou pas. Ce n'est finalement pas ce qui nous importe le plus, les conteneurs, entre nous. Si on les retire de la délibération, je suis d'accord. Le véritable sujet, c'est quand même un petit peu la sécurité de nos concitoyens.



M. Soudre attend depuis dix minutes. Je ne veux pas qu'il vous agresse ensuite frontalement, à gauche comme à droite.

M. Soudre : Sur cette délibération comme sur celle de Saint-Esprit, je rappelle que (je lis les délibérations) le but, c'est les subventions au FIPD. C'est cela ?

M. le Maire : On sollicite des subventions.

M. Soudre : On sollicite des subventions. Il y a peut-être une erreur qui se fait dans la tête de nos collègues, c'est qu'on se dit que le FIPD n'est là que pour les caméras de vidéo.

M. Millet-Barbé : Non, non, non.

M. Soudre : Non, mais justement. J'aimerais qu'un jour, nous ayons des délibérations du conseil municipal sollicitant des subventions au FIPD sur des actions de prévention (on peut piocher dans la liste qu'a fait Mme Capdevielle) sur ces questions-là. Il faut voir aussi peut-être le FIPD sous certains angles positifs de prévention. C'est-à-dire que, là, en fin de compte, à chaque fois, c'est bien cela le but de la délibération : on parle beaucoup mais la délibération, c'est la sollicitation.

Je ne sais pas ce que fera M. Valls. Je suis peut-être un des moins bien placés ici pour le savoir, mais, actuellement, je crois que le taux de participation du FIPD (je crois que j'avais un peu bossé la question quand j'étais intervenu sur Saint-Esprit), c'est 75 ou 80 %, je ne sais plus exactement. Je pense qu'il y a des choses à rétablir au niveau national, peut-être sur plus de subventions du FIPD sur des actions de prévention.

M. le Maire : Sincèrement, M. Soudre, pour vous répondre, je trouve Christian Millet-Barbé particulièrement calme sur ce sujet de la prévention parce que de tous les élus qui sont ici, autour de la table, s'il y en a un qui est positionné, sur le terrain comme en réunion, sur le CLSPD et la prévention, c'est quand même lui. Donc, je crois qu'il a plus de leçons à nous donner qu'à recevoir.

M. Millet-Barbé : On va juste donner des exemples d'utilisation du FIPD. L'étude qui a été menée par le cabinet Veunac sur le Petit-Bayonne et les problématiques qu'on y rencontre, c'est financé par le FIPD. L'étude qui a été faite par le CLSPD sur le sentiment d'insécurité à Bayonne date d'à peu près quatre ou cinq ans : c'est le FIPD. Un certain nombre d'actions de prévention en addictologie, de forums et autres, est cofinancé par le FIPD. Nous sollicitons le FIPD à chaque fois que nous le pouvons.

M. Bergé : C'est quand même intéressant qu'on puisse échanger là-dessus calmement.

Par contre, moi, ce qui me dérange dans ce type de politique, c'est ce que j'appelle des réponses à des stimuli, c'est-à-dire que ce sont des réponses immédiates à des demandes.

Je viens de me rendre compte que dans mon cher quartier Saint-Esprit, parce que je suis très attaché à ce quartier Saint-Esprit, on vient également de rajouter un rail central aux bancs pour que les SDF ne puissent plus s'allonger. Un SDF n'est pas une nuisance visuelle. Je ne comprends pas qu'on fasse cela dans notre chère ville de Bayonne. Qu'on réponde à des problématiques sécuritaires à votre manière, très bien. Nous ne sommes

pas d'accord, nous avons eu l'occasion de l'évoquer, de voir cela. Dans ma ville de Bayonne, dans mon quartier Saint-Esprit, je tiens à vous dire : je suis choqué.

M. le Maire : Dans ce débat, je pense quand même que j'ai laissé chacun s'exprimer très librement. Il n'est pas question pour moi de faire de ce débat un débat droite-gauche. Il y a suffisamment de villes de gauche qui ont de la vidéoprotection pour qu'on n'en fasse pas un débat droite-gauche. La question est de savoir si, oui ou non, c'est efficace ou pas. L'avenir le dira, je ne peux pas vous dire plus.

Ceci étant, acceptez aussi qu'il y a des changements de comportement qui se sont fait jour depuis quinze-vingt ans, qui nous amènent à essayer de trouver des solutions qu'on n'avait même pas envisagées. Moi, je suis maire depuis dix-sept ans, je ne vous ai jamais proposé une délibération demandant de la vidéoprotection ; sauf qu'aujourd'hui c'est quand même moi qui lis le courrier tous les matins et qui rencontre des gens qui viennent se plaindre, des gens sensés et raisonnables et pas simplement des gens qui ont peur de leur ombre.

Ce que je vous propose, M. Aguerre, sur la place Pontrique, c'est de modifier la délibération : « place Pontrique, à l'angle de la rue Pannecau, où sont constatées notamment de nombreuses dégradations sur le mobilier urbain et des bris de vitrines. »

C'est pour vous dire qu'on modifie un petit peu la délibération dans le sens que vous avez souhaité.

Mme Bisauta, MM. Jaussaud, Arandia, Causse s'abstiennent.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

M. Aguerre vote contre.

Adopté à la majorité.

## **27. Toponymie – Dénomination de voies.**

Mme Chabaud-Nadin : Il est demandé au conseil municipal d'approuver, sur propositions de la commission extra-municipale « patrimoine et toponymie », les dénominations détaillées en note de synthèse.

M. le Maire : Chère Martine, il y a quelques femmes : Mayi Darizcuren...

Mme Chabaud-Nadin : Elle y était déjà.

M. le Maire : ... et son mari Alfred, qui pilotait l'Estudiantina, à la rue Albert 1<sup>er</sup>, quand j'avais les pantalons courts (c'était hier). Il y a également Estitxu, avec une pointe d'émotion pour toi comme pour moi. Estitxu Robles-Aranguiz, née en 1944 et décédée en 1993, qui était une chanteuse avec une voix extraordinaire et qui était une amie très fidèle, à laquelle j'étais très attaché personnellement. C'est une voie interne au projet Kaufman & Broad au chemin de Campagne, là-bas en haut. Louise Balthy : c'est une chanteuse mais je ne la connais pas. Parlez-moi de Whitney Houston, de Donna Summer. Je ne l'ai pas connue ; elle chantait quand ? Au 18<sup>ème</sup> siècle ?

Mme Chabaud-Nadin : C'était une chanteuse de caf'conc, du début du siècle dernier, née à Bayonne.

M. le Maire : Elle chantait quoi ? « Viens poupoule » ? C'est extraordinaire. Comme quoi, pour avoir une rue à son nom, il ne faut pas désespérer.

Mme Chabaud-Nadin : Elle a été très célèbre à Paris.

M. le Maire : On y passera tous.

Ensuite, le giratoire à l'intersection de la rue des Courlis et de la rue du Marais de l'Estunard : giratoire Alexis Etchegoyen, fondateur du Cercle taurin. Qui ne connaît pas Alexis Etchegoyen, bien sûr, puisqu'il a été effectivement le père fondateur, avec les Lachique, Mugica, Tajan et compagnie, qu'on a tous connus, le père Ducasse également.

Dites-moi, cette intersection est où ?

Mme Chabaud-Nadin : Devant Artéis, en bas des Arènes, au Forum. C'était le dernier giratoire.

M. le Maire : C'est parce qu'il y a la sculpture taurine que vous avez pensé à cet endroit ?

Mme Chabaud-Nadin : Parce que c'est près des arènes.

M. le Maire : Alors, dites près des arènes, ne dites pas près du forum.

Ensuite, le giratoire à l'intersection de l'avenue du 7 août, de l'avenue Roger Maylie et de la route du Travail : giratoire du Travail. Hé bien, là, on s'est fatigué : bel effort de la commission de toponymie.

Mme Chabaud-Nadin : C'est parce qu'on a voulu rester dans l'esprit des Castors car c'est dans le quartier des Castors. On avait choisi autre chose et on est resté dans l'esprit des Castors.

M. le Maire : Ecoutez, vous aviez la route du Travail, dorénavant, vous aurez le giratoire. Et surtout, vous aurez l'assainissement, ce qui me paraît beaucoup plus important.

Ensuite, le giratoire à l'intersection de l'avenue des Castors et de la rue des Compagnons d'Emmaüs : giratoire des Compagnons d'Emmaüs.

Mme Chabaud-Nadin : Toujours pareil.

M. le Maire : Combien a duré cette commission, sans indiscrétion ?

Mme Chabaud-Nadin : Elle a été très rude, on a beaucoup discuté.

M. Etchegaray : Exercice du droit de la défense. Cette commission est sérieuse, je la préside avec beaucoup de plaisir. Nous avons des rapports qui nous sont faits par les membres de la commission : je ne les cite pas, chaque fois que nous prenons une décision... Pour le giratoire du Travail, il y a eu un débat.

M. le Maire : Ils ont failli l'appeler « giratoire des 35 heures ».

M. Etchegaray : Les Castors, c'est un quartier qui a une histoire ouvrière, une histoire d'urbanisme aussi. Raison pour laquelle on l'a considéré après avoir évoqué différents autres noms.

Sérieusement, cette commission se réunit régulièrement et travaille très bien.

M. le Maire : Il fallait le prendre avec l'humour qui convient. Bien entendu, je ne critique pas cette commission. Ce que je constate, c'est qu'il y a toujours des voies nouvelles à baptiser, au fur et à mesure que les quartiers se développent.

Je pense également, pour ce qui est de Martine Bisauta, qu'on voit arriver plus souvent des femmes depuis quelque temps.

Mme Bisauta : Dans la liste de cette commission de toponymie, il y a énormément de femmes qu'on peut citer. C'est le travail du Collectif des femmes en Pays basque qui, depuis longtemps, a entamé ce travail. La famille d'Estitxu, que j'ai prévenue de cet hommage, est très contente, je tiens à le dire. Dans les faits, Esti est partie très jeune. C'était quelqu'un qui était très apprécié ici, en tout cas une grande amie, et je crois que la famille Robles-Aranguz sera assez touchée de cet hommage bayonnais.

M. le Maire : Pour ne rien vous cacher, quand j'étais chirurgien, j'opérais en écoutant de la musique et j'écoutais régulièrement Estitxu. C'est un détail. Elle le savait.

Mme Chabaud-Nadin : Il est à noter que la rue Mayi Darizcuren existait déjà.

M. le Maire : Oui, c'est à la demande de sa famille qu'on a mis son mari. Elle peignait et lui grattait de la mandoline.

Mme Chabaud-Nadin : La rue existait déjà mais c'est à la demande de la famille qu'on a rajouté...

M. le Maire : Il grattait de la mandoline. Ecoutez, j'étais à la rue Albert 1<sup>er</sup>, vous n'étiez pas né, mon garçon.

M. Ugalde : C'est un peu réducteur par rapport à sa carrière.

M. le Maire : Ce n'est pas réducteur, je parle de ce que j'ai connu, l'Estudiantina bayonnaise.

Non, mais si vous avez quelque chose à nous dire sur ce registre-là, ce qui ne m'étonnera pas...

M. Ugalde : Je pense qu'on aurait plutôt intérêt à défendre le discours selon lequel il ne faut pas forcément mourir pour avoir la chance d'accéder à un nom de rue ou de place à Bayonne, si je peux me permettre.

M. Etchegaray : Il ne faut pas attendre la mort pour honorer les gens.

M. Ugalde : Tout cela est une vraie question.

M. le Maire : Alors, moi qui suis maire depuis dix-sept ans, quand est-ce que vous me donner ma rue ? C'est le moment ; surtout si vous voulez me débarquer, il ne faut pas tarder. Allez-y, les copains ! Ils veulent ma peau, dépêchez-vous.

M. Millet-Barbé : On pourrait mettre l'impasse Etcheto !

M. Ugalde : Je sais que je vais parler de quelqu'un qui vous est cher, je crois. J'avais défendu l'idée, d'ailleurs cautionnée par une grande majorité de la commission, qu'on puisse rendre hommage à Gaston Lesbats sur le giratoire qui se trouve devant le comité Côte basque Landes de rugby : cela m'aurait semblé d'une logique implacable. Je m'étais permis de faire quelques démarches dans ce sens...

M. le Maire : Comment s'appelle ce giratoire maintenant, qu'on vient de faire, qui mène à la Floride ?

M. Ugalde : Je crains qu'il ne s'appelle giratoire de la Floride.

Et on m'a répondu, au comité Côte basque, « M. Lesbats n'étant pas décédé, il n'est pas question qu'on puisse aller vers ce genre de démarche ». Donc, je pense qu'il y a peut-être, sur ce plan-là, quelques esprits à faire évoluer aussi.

Mme Bisauta : Yves Ugalde, je crois qu'il y a des préconisations dans ce sens parce que tant que quelqu'un...

M. le Maire : Il n'y a que Didier Deschamps qui a eu droit à un stade de son vivant.

Mme Bisauta : Il est de règle, on vous l'avait reproché pour le stade Didier Deschamps à l'époque, de le donner à titre posthume, tant qu'on ne sait pas ce qu'on est capable de faire jusqu'au bout de sa vie.

M. le Maire : Effectivement, ces dénominations interviennent, en général, à titre posthume, pour honorer quelqu'un qui nous a quittés. C'est ce qu'on avait fait pour le giratoire Larroutourou, sur ma demande.

M. Etcheto : Juste pour aller dans le sens de ce que dit Martine, étant passé par l'expérience professionnelle du côté de Saint-Amand-Montrond, ils avaient, dans les années 70, donné à un bâtiment le nom de « Maurice Papon », qui était alors la star locale, ministre, etc... Evidemment, c'était avant les événements ; depuis, ils ont été obligés de faire rectifier...

M. le Maire : Il faut être prudent.

M. Etcheto : C'est un petit peu la prudence que tu décrivais, voilà. Cela ressemble un petit peu à cela.

M. le Maire : Je comprends votre impatience mais il va falloir patienter un peu, M. Ugalde.

M. Ugalde : Ce n'est pas du tout à vous que je pensais.

Adopté à l'unanimité.

## RENOVATION URBAINE

### **28. Requalification des espaces publics nord aux abords de l'esplanade Jouandin – Lot 5 : travaux d'espaces verts et pose de mobilier urbain – Avenant au marché.**

M. Causse : Dans le cadre de la réalisation de cette opération, il s'avère nécessaire de réaliser certaines prestations nouvelles détaillées en note de synthèse. L'ensemble des travaux complémentaires représentant 20 % d'augmentation du coût initial du marché, la commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2012 a donné un avis favorable. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Les espaces nord sont terminés mais il y a effectivement une augmentation du coût, de l'ordre de 20 %, et la commission d'appel d'offres a donné, je crois, un avis favorable.

Pour ceux qui montent de temps en temps à Sainte-Croix, je pense que peut-être ils commencent à voir une différence avec ce que c'était il y a quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

### **29. Requalification des espaces publics nord aux abords de l'esplanade Jouandin – Lot 6 : éclairage fonctionnel et lot 7 : éclairage de mise en valeur – Avenants aux marchés.**

M. Causse : Dans le cadre de la réalisation de cette opération, il s'avère nécessaire de réaliser certaines prestations nouvelles détaillées en note de synthèse. L'ensemble des travaux complémentaires représentent 9,5 % d'augmentation du coût initial du marché pour le lot 6 et 8,1 % pour le lot 7.

La commission d'appel d'offres, réunie le 31 mai 2012, ayant donné un avis favorable il est demandé au conseil municipal d'approuver les avenants n° 1 correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

### **30. Aménagement des espaces publics sud aux abords de l'esplanade Jouandin – Demandes de subventions.**

M. Causse : Dans la poursuite des opérations déjà engagées dans le cadre du projet de rénovation urbaine (ANRU) et du projet urbain intégré (FEDER) de développement durable de ce quartier, la Ville de Bayonne souhaite entreprendre l'aménagement des espaces situés au sud de la résidence.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires potentiels (Europe, Etat et Région Aquitaine), aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : Il s'agit de l'aménagement des espaces publics sud, avec une concertation qui avait été organisée et qui a permis de définir les aménagements que souhaitaient les habitants du quartier.

Mme Bisauta : Ce sont des propositions originales et intéressantes. Ils ont travaillé pendant quatre mois, je crois, un petit groupe pour l'aménagement de ces espaces.

M. le Maire : Donc, petit à petit, on avance et on devrait terminer d'ici quinze à dix-huit mois la rénovation de l'ANRU sur tout le plateau des Hauts de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

## FETES TRADITIONNELLES ET MANIFESTATIONS

### **31. Prestations de gardiennage et de sécurité - Attribution des marchés.**

M. Pommiez : Pour les manifestations qu'elle organise tout au long de l'année (notamment les fêtes traditionnelles), la Ville se trouve dans l'obligation de faire appel à des sociétés spécialisées de gardiennage et de sécurité.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondant aux 4 lots définis avec les titulaires suivants, et ce conformément à l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres, à savoir : pour les fêtes traditionnelles, la société Privilège ; pour les arènes et la temporada, la société Sud-ouest sécurité ; pour les concerts aux arènes, la société Privilège et pour les autres manifestations, la société Sud-ouest sécurité.

Adopté à l'unanimité.

### **32. Fourniture de sanitaires en location temporaire – Attribution du marché.**

M. Pommiez : Dans le cadre des fêtes de Bayonne, la Ville souhaite augmenter de manière très sensible sa capacité de sanitaires publics (Martine Bisauta n'aura pas manqué de relever que cette fois, les dames et demoiselles sont sensiblement avantagées par rapport aux messieurs, tout au moins pour ce qui concerne le nombre de cuvettes).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société Balat France pour un montant estimatif annuel de 76 890,50 € HT.

Adopté à l'unanimité.

### **33. Conventions de partenariat avec les villes de Mont-de-Marsan et Toulouse pour des prestations de propreté urbaine.**

Mme Chevreil : Depuis plusieurs années, à l'occasion de manifestations festives (fêtes de Bayonne en ce qui nous concerne), la Ville de Bayonne mutualise avec les communes de Bordeaux, Dax, Tarbes et Biarritz des moyens en hommes et en matériels dans le domaine de la propreté urbaine. Cette année, les villes de Mont-de-Marsan et Toulouse viendront compléter ce dispositif pour aider à faire face au surplus de travail lié à ces événements.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec chacune des deux villes concernées.

M. le Maire : On en profite pour féliciter Mont-de-Marsan pour son accession en Top 14 la semaine dernière.

Adopté à l'unanimité.

## TEMPORADA

### 34. Fixation des tarifs.

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions et tarifs 2012 tels que détaillés en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions relatives à la billetterie avec les offices de tourisme d'Anglet et de Biarritz.

M. Soudre : Lors d'un conseil municipal où nous avons eu pas mal d'échanges sur ces questions de tauromachie, vous aviez annoncé que peut-être, un jour, on irait vers la délégation de service public. Nous, cela fait quatre ans et demi qu'on la demande. Tant que cette demande ne sera pas acquise, notre position sera simple : on ne participe pas au vote. Donc, sur les questions 34 et 35, nous ne participons pas au vote.

M. le Maire : On aime bien les régies, ici, vous savez. Donc, on essaie d'équilibrer les comptes en restant en régie, sans partir en délégation de service public. Si un jour, on n'y arrive plus, on essaiera et comme on n'est pas forcément plus mauvais que les autres, je ne suis pas certain qu'il y aura beaucoup de clients pour venir ici faire de l'argent en délégation de service public. On verra tout cela plus tard. Pour l'instant, on essaie de serrer les boulons, et Dieu sait que c'est ce qu'on fait.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

### 35. Contrats d'engagement des professionnels taurins.

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions relatives à l'engagement des professionnels taurins telles que décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

## FONCIER

### 36. Acquisition à M. Casedevant de parcelles sises chemin de Halage de la Nive.

Mme Gibaud-Gentili : Particulièrement attentive à l'entretien hydraulique et écologique des parcelles situées sur les versants de la Nive, la Ville de Bayonne s'est montrée intéressée par l'acquisition de parcelles appartenant à M. Casedevant.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette acquisition dans les conditions énoncées en note de synthèse.

M. le Maire : De mémoire, c'est 38 000 € ?

Mme Gibaud-Gentili : 28 000 € plus 8 000 €.

Adopté à l'unanimité.



### **37. Cession de l'immeuble sis 18 rue de Fontenailles à Lausanne.**

M. Etchegaray : Par délibération en date du 20 octobre 2011, le conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure de cession de l'immeuble sis à Lausanne, 18 rue de Fontenailles, sous forme d'appel d'offres. Cet immeuble, qui provient du legs Howard-Johnston, a été estimé par le cabinet d'expertise Dorier à 1 300 000 francs suisses. Les époux Esposito Javet et les époux Hauser Le Baron avaient formulé l'offre la plus élevée (3 067 000 CHF) mais ils viennent de décliner leur offre.

Les trois offres suivantes les plus élevées vont de 2 550 000 CHF (M. Ramadani), à 2 910 000 CHF (Mme Fawer) et 3 020 000 CHF (MM. Vodoz, Kolvb et Wolfensberger).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint à signer l'ensemble des actes concrétisant la cession du bien concerné au plus offrant, à savoir Messieurs Vodoz, Kolvb, et Wolfensberger, ou à toute société qui se substituerait à eux ; à signer en cas de défaillance de ces derniers, l'ensemble des actes concrétisant la transaction au profit de Madame Fawer, ou toute société qui se substituerait à elle ; à signer, en cas de défaillance des deux premiers offrants, l'ensemble des actes concrétisant la transaction au profit de Monsieur Ramadani, ou toute société qui se substituerait à lui.

En résumé, en fait, il s'agit ici de la cession de cet immeuble, qui se trouve à Lausanne, pour un prix qui serait de l'ordre de 3 millions de francs suisses (2,5 M€) et que ceci, bien sûr, vient s'ajouter aux réalisations déjà effectuées ou en cours de réalisation pour les biens immobiliers, notamment sur Anglet, où je vous rappelle que la cession est actuellement en cours au profit de M. Laurent Max-Starkman, pour un montant de 700 000 €. C'est donc au total une somme de 3,2 M€ qui serait ainsi obtenue par la seule réalisation de ces biens immobiliers, ces sommes-là venant s'ajouter, comme chacun le sait, aux encours bancaires de ce legs, qui s'élève à peu près à 2 M€. Je vous rappelle que ces sommes-là sont nécessaires, et on revient à ce qu'on disait tout à l'heure, à la réalisation des travaux extrêmement importants à réaliser sur le musée Bonnat-Helleu.

Façon de dire aussi que c'est une aubaine pour nous ; c'est ce qui permet de dire aussi qu'on va pouvoir respecter les délais autant que faire se peut et que ce musée ne sera pas fermé aussi longtemps que le fut le Musée Basque.

M. le Maire : Ce sont des sommes importantes, vous le voyez bien. Elles seront donc exclusivement affectées à la culture et exclusivement aux musées et aux réserves que nous allons construire avant la rénovation du musée.

Donc, 2,5 M€, 700 000 €, plus le numéraire, on n'est pas loin de 4 à 5 M€. Mais je croyais qu'il y avait des recours de la famille ? Il n'y a pas des recours des enfants ou de petits-parents ?

M. Etchegaray : Effectivement, des recours ont été engagés ; ils sont pendants devant la cour de cassation et devant le tribunal de grande instance de Bayonne. Je ne peux pas aller beaucoup plus loin dans l'évocation de ces contentieux, sauf que la négociation est actuellement en cours et qu'on peut espérer une solution transactionnelle dans un délai rapide.

M. le Maire : On l'espère parce qu'on parle de délais, s'il y a des recours qui courent...

M. Etchegaray : Ces recours ne sont pas suspensifs, tout au moins pour la réalisation. La preuve, c'est qu'on vend et que le produit de ces ventes est tout de suite disponible pour la Ville ; de même, d'ailleurs, que les avoirs bancaires.

La question se pose pour d'autres éléments, notamment pour des tableaux. Et je rappelle que, de ce point de vue, il n'y a pas non plus de difficultés majeures.

On n'a pas parlé de la valorisation des tableaux mais les collections, elles, valent bien plus que la somme qu'on vient d'indiquer ; elles dépassent la somme de 10 M€, voire même de 12 M€ : c'est l'hypothèse basse de ces collections.

M. le Maire : Je voulais dire aussi que nous avons fait une demande auprès du ministère de la culture et auprès de Bercy pour, bien entendu, en termes de droits de succession, payer cette succession en dation, avec des œuvres qui deviendraient propriété de l'Etat, qui serviraient à payer les droits de succession. Et nous conserverions ici, mais propriété de l'Etat, lesdites œuvres.

Nous attendions cette réponse. M. Mitterrand, quand il était venu, avait promis de faire un petit peu pression sur Bercy parce que dans la situation actuelle, Bercy n'est pas très large par rapport à ce genre d'action en dation : ce qui les intéresse, c'est de rentrer de l'argent. On va donc voir ce qui se passe aujourd'hui et relancer les débats avec Bercy et le ministère de la culture parce que l'enjeu des droits de succession, c'est presque 2 M€, ce qui n'est pas neutre.

M. Soudre : Vous avez précédé ma demande car, justement, ma question était de savoir où on en était de cette histoire de dation et de frais de succession. Vous avez répondu, je vous remercie.

M. le Maire : Je vous en prie.

Adopté à l'unanimité.

### **38. Cession au Centre hospitalier de la Côte basque de parcelles sises au Prissé en vue de la construction d'un EHPAD.**

Mme Durruty : Le Centre hospitalier de la Côte basque envisage de construire sur le site du Prissé un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en remplacement de l'EHPAD Bichta Eder situé quartier Cam-de-Prats, devenu obsolète. La cession proposée portera sur des parcelles dépendant du domaine privé de la commune, pour un montant total évalué à 182 682 €, compatible avec l'estimation des services fiscaux.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur cette cession dans les conditions définies dans la note de synthèse, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant de concrétiser cette transaction et d'autoriser le Centre hospitalier de la Côte basque à déposer le permis de construire sur les terrains concernés.

M. le Maire : Bichta Eder, c'est 85 lits, l'Arrayade, 107 lits, soit 22 de plus, un bâtiment qui est quand même obsolète et que l'hôpital ne pouvait pas transformer. On va donc construire du neuf sur un terrain qu'on met à disposition au Prissé.

Mme Durruty : En fait, c'est 87 pour Bichta Eder, 22 pour l'Arrayade. Il y aura aussi des lits d'hospitalisation de jour pour Alzheimer.

M. le Maire : Je pense que les travaux devraient commencer assez rapidement. Quand les transactions d'acquisition du foncier vont être faites, je pense que l'hôpital va rapidement lancer les travaux.

Mme Durruty : Au dernier trimestre, on va dire, pour une livraison premier trimestre 2014.

M. Soudre : Sur ces question d'EHPAD, vous nous avez parlé régulièrement d'Harambillet, dont le bâtiment n'était plus aux normes et que c'était pour cela qu'on faisait cette opération de reconstruction. Moi, j'avais entendu, d'un certain milieu professionnel... Est-ce que vous êtes vraiment sûr que le bâtiment actuel n'est pas du tout restructurable ?

M. le Maire : Je sais d'où vient votre réflexion.

M. Soudre : Je ne sais pas mais...

M. le Maire : Moi, je sais.

M. Soudre : Bon, ok. Est-ce que vous êtes véritablement formel sur cette question ?

M. le Maire : Vous l'êtes, vous ?

M. Soudre : Non, mais...

M. le Maire : Je ne suis pas un technicien, moi.

M. Soudre : Moi non plus, M. le Maire. Je vous pose la question.

M. le Maire : Quand on a affaire à des sujets comme celui-là, il y a des gens qui sont compétents, qualifiés, qui sont des techniciens du bâtiment, des techniciens des EHPAD, qui savent comment fonctionne un EHPAD. Jusqu'à présent, on m'a toujours dit que le foyer Harambillet était un foyer tel qu'on les faisait dans les années 60-70 : des kitchenettes, 33 m<sup>2</sup>, 80 chambres, les gens descendaient le matin, prenaient le bus ou leur voiture pour se balader toute la journée. Aujourd'hui, on en est loin. La moyenne d'âge est de 85 ans, ce sont des lits médicalisés, ce sont des cliniques. Et si je ne veux pas que le CCAS continue à traiter les EHPAD, c'est qu'aujourd'hui ce sont de véritables établissements complexes à faire fonctionner. Que le CCAS concentre son énergie pour garder le plus longtemps possible, chez elles et chez eux, les personnes âgées, parfait. Mais pour gérer un EHPAD, aujourd'hui, je dis non.

Nous avons l'ADAPA qui va gérer celui du Séqué, pour lequel il y a eu un concours. Aujourd'hui, c'est la même chose pour Harambillet : nous faisons un concours pour savoir s'il est plus avantageux de construire un EHPAD neuf ou de réhabiliter l'ancien. La décision sera prise quand on aura les estimations des deux.

M. Soudre : Très bien.

M. le Maire : Je ne suis pas bloqué sur un système plutôt que sur l'autre. Ce que je veux, c'est que cela fonctionne bien et que les gens y soient bien.

Adopté à l'unanimité.

## REGIE DES EAUX

### **39. Protection des captages de l'Ursuya – Enquête Publique – Réserves et recommandations de la commission d'enquête.**

Mme Gibaud-Gentili : La Régie des Eaux de Bayonne procède à l'instauration de périmètres de protection des captages qu'elle exploite sur le massif de l'Ursuya. Des enquêtes publiques conjointes se sont tenues du 24 novembre 2011 au 15 décembre 2011. A l'issue de cette procédure d'information du public, la commission d'enquête a émis un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations, détaillées en note de synthèse.

Le conseil municipal prend acte des réserves et recommandations émises par la commission d'enquête, prend note que pour l'ensemble des réserves formulées, c'est à l'ARS de réviser si besoin la rédaction du projet d'arrêté préfectoral sachant que leurs levées ne remettent pas en cause les objectifs fixés de protection des ressources et décide de suivre les recommandations de la commission d'enquête compte-tenu du fait qu'elles correspondent tout à fait à l'esprit de partenariat dans lequel la Régie des Eaux de Bayonne conduit ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

### **40. Convention de prestation de facturation de la redevance assainissement pour le compte de l'Agglomération Côte Basque-Adour.**

Mme Gibaud-Gentili : Afin de régulariser les conditions techniques et financières liées à cette prestation, une convention a été établie entre la Ville de Bayonne (Régie des Eaux) et l'Agglomération Côte Basque-Adour, qui dispose de ce type de convention avec les autres collectivités ou sociétés en charge de la facturation des consommations d'eau potable sur son territoire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

### **41. Convention de vente d'eau en gros au syndicat d'eau potable URA.**

Mme Gibaud-Gentili : La Régie des Eaux de Bayonne et le syndicat d'eau potable URA ont initié de très longue date une coopération permettant d'optimiser l'alimentation en eau potable de leurs territoires et d'organiser l'interconnexion des ressources que chacune des collectivités exploite sur le bassin de la Nive.

Le dispositif conventionnel a évolué depuis 1988, pour aboutir à la signature d'une convention en date du 27 juillet 2009. Il est nécessaire d'apporter de nombreuses évolutions à cette convention.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de valider les termes d'une nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le syndicat d'eau potable URA.

M. le Maire : C'est de l'eau qu'on leur vend, c'est cela ?

Mme Gibaud-Gentili : C'est de l'eau qu'on leur vend et le motif pour modifier cette convention est qu'on n'a pu répondre à la demande de Cambo d'être exclusivement alimentée en eau de la Ville de Bayonne.

M. le Maire : On leur prend l'eau, on peut quand même leur en rendre un peu. Soyons raisonnables.

Adopté à l'unanimité.

#### **42. Réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable – Programme de renouvellement 2012 – Consultation des entreprises.**

Mme Gibaud-Gentili : La Régie des Eaux de Bayonne propose un programme de travaux sur l'exercice 2012 en tenant compte de la vétusté des canalisations et des travaux prévus sur les voiries communales, notamment en matière de transports en commun. Sept secteurs sont proposés, détaillés dans la note de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le programme de travaux ainsi que le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les décisions de poursuivre conformément à l'article 15 du C.C.A.G. dans la limite des crédits inscrits et, en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décide de mettre en œuvre la procédure de marché négocié dans les conditions de l'article 59-III du code des marchés publics, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **43. Modification du tableau des effectifs.**

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que présentée en note de synthèse, à savoir 2 transformations de postes.

Adopté à l'unanimité.

#### **44. Contrat de travail à durée déterminée - Chargée de communication et des relations presse.**

Mme Durruty : Par délibération du 4 juin 2009, un poste de chargé(e) de communication et des relations presse a été créé afin de promouvoir l'image de la Ville, ses événements et ses actions citoyennes dans les médias.

Madame Olivia Fabri ayant donné satisfaction dans ses fonctions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'intéressée un nouveau contrat de travail à durée déterminée de 3 ans, dans les conditions exposées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

**45. Contrat de travail à durée déterminée - Chef de Projet Rénovation urbaine des Hauts de Bayonne.**

Mme Durruty : Par délibération du 22 juillet 2010, le conseil municipal a créé un poste de chef de projet de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne.

Monsieur Loïc Debray ayant donné satisfaction dans ses fonctions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'intéressé un nouveau contrat de travail à durée déterminée de 3 ans, dans les conditions exposées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

**46. Contrat de travail à durée déterminée - Responsable du Muséum d'histoire naturelle.**

Mme Gibaud-Gentili : Par délibération du 23 juillet 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel afin de pourvoir le poste de responsable du Muséum d'histoire naturelle.

Monsieur Eric Guiho ayant donné satisfaction dans ses fonctions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'intéressé un nouveau contrat de travail à durée déterminée de 3 ans, dans les conditions exposées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

**47. Direction de l'événementiel et de l'animation – Attribution d'une gratification de stage à Madame Karine Olharan.**

Mme Durruty : Dans le cadre de ses études, Madame Karine Olharan, étudiante à l'université de Pau et des Pays de l'Adour en master 2 droit public et administration des collectivités territoriales, effectue un stage de 4 mois à la Direction de l'événementiel et de l'animation.

Compte tenu de l'intérêt de ce travail pour la Ville et dans le cadre du décret n° 2009-885, il est demandé au conseil municipal d'accorder à cette stagiaire une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

**48. Direction des sports – Attribution d'une gratification de stage à Madame Mérino et à Messieurs Fuzeau, Salomon et Fidelle.**

M. Jaussaud : La Ville de Bayonne souhaitant mesurer le niveau de satisfaction des usagers du Centre aquatique des Hauts de Bayonne, mais aussi le rayonnement et l'impact de cet équipement sur les quartiers du plateau Saint-Etienne, deux études ont été lancées, la première conduite par deux étudiants en master « loisirs tourisme et développement territorial », Madame Sonia Merino et Monsieur Jérémy Fuzeau, la seconde portée par deux étudiants en management du sport, Messieurs Yoan Salomon et Bitxintxo Fidelle.

Compte tenu de l'intérêt de ces études pour la Ville et dans le cadre du décret n° 2009-885, il est demandé au conseil municipal d'accorder à chacun des stagiaires concernés, une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **49. Direction de l'urbanisme – Attribution d'une gratification de stage à Madame Miléna Cahen.**

M. Gouffrant : Madame Miléna Cahen, actuellement en master 1 (maîtrise sciences humaines et sociales, mention géographe, aménagement, sociologie) à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, effectue un stage de 2 mois et demi au sein de la Direction de l'urbanisme, dans le cadre de la concertation engagée par la Ville sur l'écoquartier du Séqué.

Compte tenu de l'intérêt de ce travail pour la ville et dans le cadre du décret n° 2009-885, il est demandé au conseil municipal d'accorder à cette stagiaire une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

### **PATRIMOINE IMMOBILIER**

#### **O/J N° 50 - Ecole élémentaire Aristide Briand – Réfection de la couverture – Autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux.**

M. Gastambide : Des infiltrations endommageant les salles de classes lors de chaque épisode pluvieux, la ville de Bayonne va entreprendre les travaux de dépose du dispositif existant, puis de mise en place d'une couverture parfaitement adaptée, isolée thermiquement et répondant aux normes actuelles.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la déclaration préalable de travaux correspondante.

Adopté à l'unanimité.

#### **51. Stade Jean Dauger – Couverture des deux tribunes et extension de la tribune de face – Protocole d'accord transactionnel.**

M. Jausaud : En 2006, la Ville de Bayonne a fait procéder, stade Jean Dauger, à la couverture et l'extension de la tribune de face et au remplacement de la couverture existante de la tribune d'honneur, en même temps qu'à la création de 20 loges VIP.

Des désordres étant apparus et devant l'impossibilité de définir les responsabilités et les travaux à mener pour y apporter une solution définitive, la Ville de Bayonne saisissait le tribunal administratif de Pau le 26 décembre 2006 qui nommait un expert par ordonnance du 11 mai 2007. Celui-ci a conduit treize réunions d'expertise entre 2007 et 2010 et a rendu son rapport au tribunal administratif de Pau le 28 février 2011, dont les principaux éléments (responsabilités, préjudice financier pour la ville, date de réception) sont détaillés en note de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel correspondant.

Je voudrais vous signaler que depuis la transmission des pièces, la délibération a été très légèrement modifiée. Un point a été rajouté : il fait référence à l'article 1.7 du protocole d'accord annexé et il fait état d'un versement supplémentaire de 8 200 € en faveur du bureau de contrôle Socotec. Ce versement correspond à trois études dont les factures étaient restées en souffrance dans les services financiers de la ville.

M. le Maire : C'est un protocole transactionnel. Il faut mettre fin à ce litige, depuis le temps qu'il existe. Des travaux vont être entrepris pour conforter les loges de la grande tribune du stade Jean Dauger ; des tympans, qui sont en attente et budgétés, vont pouvoir être mis ensuite puisque, vous le savez, notamment sur le côté gauche de la tribune, quand le vent et la pluie viennent de Biarritz, les gens se mouillent et c'est très désagréable. On en termine donc avec ce contentieux, qui a valu probablement à Ingerop de porter la plus grosse responsabilité, (je parle sous le contrôle de M. Wittenberg) en matière d'études.

M. Jausaud : Tout à fait.

M. le Maire : Ce sont finalement des calculs qui ont été erronés, qui nous ont conduits à toutes ces difficultés, que ce soit sur la petite tribune ou sur la grande tribune.

Ceci étant, les travaux qui vont être entrepris sur la grande tribune sont de nature, bien entendu, à conforter la sécurité, encore qu'elle n'a jamais été mise en doute. Mais il est question également, dans l'aménagement du stade Jean Dauger, que l'Aviron bayonnais réserve les derniers rangs de la tribune pour avoir des loges supplémentaires. Si, à ce moment-là, ces loges étaient faites, effectivement, cela conforterait encore davantage la tribune puisque ce que nous demandons à ceux qui sont dans les loges, en haut, c'est de ne pas danser pour ne pas entraîner des vibrations de la toiture.

Mais en dehors de cela, il n'y a aucun péril, vous vous en doutez. Dieu sait qu'on en a assez bavé avec ce stade pour savoir qu'aujourd'hui, on peut y aller tranquille. On peut y rentrer 17 000 ou 18 000 personnes comme cela a été le cas pour les deux derniers matches et y passer de bons moments, enfin.

Je remercie Marc Wittenberg parce que nous avons, bien sûr, un avocat, Maître Noyer, à Bordeaux, qui a été, je crois, excellent et très présent sur le dossier mais c'est Marc Wittenberg qui s'est « tapé » tout le travail de négociation avec les uns et les autres pour arriver à un protocole qui nous convienne parfaitement. Donc, Marc, je tenais à vous remercier, ici, publiquement.

Adopté à l'unanimité.

## SPORTS

### **52. Stade Jean Dauger – Convention d'offre de concours avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro.**

M. Jausaud : Compte tenu de l'intérêt majeur qu'elle trouve à la réalisation des travaux de réaménagement des locaux à usage de vestiaires (situés auprès de la tribune d'honneur), détaillés en note de synthèse, la SASP Aviron Bayonnais rugby pro propose de procéder à cette opération dans le cadre d'une offre de concours : la SASP assure la maîtrise d'ouvrage et finance intégralement cette opération, sans aucune contrepartie de la part de la Ville.



Il est demandé au conseil municipal d'accepter que la SASP Aviron Bayonnais rugby pro réalise les travaux de réaménagement des locaux actuellement à usage de vestiaires, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de concours et d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais rugby pro à engager l'ensemble des démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux et aménagements concernés.

En clair, il s'agit d'un aménagement des vestiaires pro actuels. Le bâtiment actuel va être uniquement réservé aux joueurs de l'Aviron bayonnais et un vestiaire annexe en bâtiment modulaire va être construit pour les visiteurs. C'est donc l'Aviron bayonnais qui financera l'intégralité de ces travaux, qui reviendront à la Ville in fine.

M. le Maire : Cela représente 230 m<sup>2</sup> d'extension et dès que les travaux sont terminés, c'est la Ville qui est propriétaire. Cela ne nous coûte donc pas un sou et c'est nous qui sommes propriétaires ; c'est ce qu'on appelle une offre de concours. Et juridiquement parlant, c'est quand même assez avantageux pour la Ville, bien entendu.

Je crois qu'ils ont l'intention de faire les travaux pendant l'été ?

M. Jausaud : Oui, ils vont commencer très rapidement.

M. Bergé : Je pense que c'est juste un oubli : je vous avais demandé à la fin du dernier conseil municipal, qu'on me transmette les chiffres concernant la billetterie. Je profite de l'occasion pour vous le rappeler mais j'imagine que c'est un simple oubli.

M. Jausaud : Mea culpa, M. Bergé, j'ai oublié. Je vous avait dit « oui » la dernière fois...

M. le Maire : Ce que représente la billetterie...

M. Bergé : Dans le budget de la SASP parce qu'on avait vu justement ce qu'elle générerait comme recettes mais j'aurais voulu avoir un focus spécifique sur ces recettes pour savoir ce que représente la mise à disposition du stade.

M. le Maire : Vous demandez à Stéphane Pouget, vous transmettez cela à M. Bergé.

M. Jausaud : Oui, M. le Maire.

Mme Thicoipé : Avec M. Aguerre, on se demandait si vous alliez organiser aussi une visite de ces équipements ?

M. Jausaud : Dans les vestiaires ?

Mme Thicoipé : Quand ils sont inoccupés, pour ma part.

M. Jausaud : J'ai eu peur qu'on parle d'autre chose, Mme Thicoipé.

M. le Maire : J'ai connu, en 1982, Mme Edwige Avice, qui était ministre des sports, quand nous étions en finale, à laquelle assistait M. Mitterrand. Et je peux vous dire qu'elle n'a pas été gênée de rentrer dans les vestiaires.

M. Millet-Barbé : Elle était venue serrer les mains.

M. le Maire : Non, mais on est en fin de parcours, c'est son côté gamin qui reprend le dessus, son côté potache.

Adopté à l'unanimité.

### **53. Tarifs de location des installations sportives municipales applicables aux structures de droit privé et aux diverses associations non domiciliées sur l'Agglomération Côte Basque-Adour.**

M. Jaussaud : La Ville de Bayonne consent des mises à disposition gratuites aux associations et aux établissements scolaires bayonnais. Elle peut aussi, lorsque les équipements sont disponibles, ouvrir les équipements municipaux aux structures de droit privé et aux associations non domiciliées sur l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Compte tenu des charges de gestion des équipements, il est proposé d'appliquer un tarif de location spécifique pour ces acteurs, sachant que le tarif établi vise principalement à couvrir le coût de fonctionnement supporté par la ville pour chaque équipement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs et les diverses dispositions énoncées en note de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à les rendre applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Mme Thicoipé : Je voulais savoir si c'est l'ensemble des équipements sportifs, type gymnases, qui sont proposés à l'offre de location.

M. Jaussaud : Oui, c'est cela. En fait, ce n'est pas nous qui émettons l'offre. On répond plus à des demandes qui viennent de l'extérieur. Donc, cela peut effectivement concerner, en fonction des besoins de ces structures, l'ensemble : un gymnase, une piste d'athlétisme, un terrain de football... On est assez circonspect sur les réponses mais quand l'équipement est libre, qu'il correspond et qu'on a des garanties en termes de sécurité, notamment d'entretien, etc..., on dit « oui » et on va demander une modeste somme en compensation pour couvrir au moins les frais d'entretien de l'équipement.

Mme Thicoipé : Donc, si nous votons ce rapport aujourd'hui, il est effectif aujourd'hui.

M. Jaussaud : Si vous votez ce rapport aujourd'hui... Je vais me retourner vers M. Richard.

Mme Thicoipé : Alors, à demain.

M. Jaussaud : On va passer le contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité.

## **URBANISME**

### **54. Site de la Porcelaine – Autorisation de dépôt de permis de construire par Habitat Sud Atlantic et principe de cession de terrain à son profit (rapporteur : M. Gouffrant).**

M. Gouffrant : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Habitat Sud Atlantic à déposer la demande de permis de construire correspondant à l'opération décrite en note de synthèse.

Il est par ailleurs demandé au conseil municipal de donner son accord sur le principe de cession des terrains nécessaires à la construction des 2 bâtiments de logements à Habitat

Sud Atlantic - Office public de l'habitat de Bayonne, étant précisé que la superficie définitive du terrain à céder sera déterminée après implantation des bâtiments, la commune conservant en propriété le terrain de la future MVC, les cheminements et espaces verts, et que la cession fera l'objet d'une nouvelle délibération.

M. le Maire : Donc, la troisième MVC du mandat. Après le Polo Beyris, Balichon, maintenant c'est la MVC Saint-Etienne que l'on va construire, neuve, dans le cadre du projet ANRU. Elle va se trouver d'ailleurs pratiquement à cent mètres de la salle Paul Bru. Donc, tout ce qui est dispersé aujourd'hui sera regroupé sur un local ultra-moderne et je pense que cette MVC, qui fonctionne très bien, y trouvera encore mieux à faire qu'elle ne le faisait, dispersée, auparavant.

Et, bien sûr, il y aura aussi 35 logements sociaux, ce qui n'est quand même pas négligeable.

Cela devrait partir assez vite...

M. Gouffrant : Le projet est choisi, c'est un joli projet.

M. le Maire : Je pense que fin 2013, début 2014, ce sera terminé.

Adopté à l'unanimité.

#### **55. Droit de préemption urbain en faveur du logement social – Extension du périmètre d'intervention au périmètre du secteur sauvegardé.**

M. Gouffrant : Il est demandé au conseil municipal d'étendre le périmètre d'intervention du titulaire du droit de préemption urbain (la communauté d'agglomération), en plus des zones U et AU du plan local d'urbanisme, au périmètre du secteur sauvegardé, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'équilibre social de l'habitat sur la commune de Bayonne, et de solliciter le conseil communautaire pour qu'il délibère de façon concordante et délègue ce droit à la Ville de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

#### **56. Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la Ville (rapporteur : Mme Boé).**

Mme Boé : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées dans la note de synthèse, leur montant total s'élevant à 22 101,08 €.

Adopté à l'unanimité.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**

M. le Maire : Pour ce qui est des dates, je ne pense pas que le conseil municipal prévu le 19 juillet pourra avoir lieu. Je ne peux pas vous donner une date aujourd'hui mais dès qu'on en aura une, on vous la communiquera immédiatement.

Mes chers collègues, je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous fin juillet ou début août.